

Un outil et un réseau d'experts pour décrypter  
les dynamiques des métropoles françaises

# MÉTROSCOPE

Les 22 métropoles françaises  
Analyses chiffrées et focus sur la qualité de vie

MAI 2020



En partenariat avec

FRANCE  
URBAINE  
METROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

F  
A  
N  
U  
FÉDÉRATION  
NATIONALE  
DES AGENCES  
D'URBANISME

## SOMMAIRE

ÉDITORIAL	3
REMERCIEMENTS	4
INTRODUCTION ET MODALITÉS DE LECTURE	5

## Fiches indicateurs

### Contribuer

INVESTISSEMENT ET INTÉGRATION FISCALE VONT DE PAIR	9
DES FLUX SALARIAUX QUI CONFIRMENT DE FORTES INTERDÉPENDANCES ENTRE TERRITOIRES	10
PARIS ET LYON, PRINCIPALES MÉTROPOLES CONTRIBUTRICES À LA REDISTRIBUTION FISCALE	12

### Étudier et innover

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, UN MARQUEUR MÉTROPOLITAIN	15
UNE CONCENTRATION PLUS FORTE D'ÉTUDIANTS DANS LES PÔLES DE HAUTE TECHNOLOGIE	16
ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX : ENTRE EFFET TRANSFRONTALIER ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL	17
DE LA PROXIMITÉ AU NATIONAL, DES DISPARITÉS DU RAYONNEMENT UNIVERSITAIRE	18
INNOVATION NE RIME PAS TOUJOURS AVEC GRANDES MÉTROPOLES	19

### Travailler

LES MÉTROPOLES ATTIRENT LES JEUNES ACTIFS	21
LES EMPLOIS DE LA MONDIALISATION LES PLUS VALORISÉS SE RETROUVENT DANS LES MÉTROPOLES	22
ÉVOLUTION DE L'EMPLOI ET STRUCTURE ÉCONOMIQUE : TROIS PROFILS DIFFÉRENTS	24
LES MÉTROPOLES PRÉSERVENT, PLUTÔT MIEUX, LES JEUNES DIPLÔMÉS DU DÉCLASSEMENT PROFESSIONNEL	26

### Habiter

UNE HAUSSE RELATIVE DE LA CONSTRUCTION DANS LES MÉTROPOLES DANS UN CONTEXTE NATIONAL EN BERNE	29
DAVANTAGE D'EMMÉNAGEMENTS RÉCENTS DANS LES MÉTROPOLES	30
LES JEUNES ACTIFS ONT DE PLUS EN PLUS DE DIFFICULTÉS À PARTIR DU DOMICILE PARENTAL	31

UNE PRESSION SUR LE PARC SOCIAL PLUS FORTE DANS LES MÉTROPOLES OÙ LE MARCHÉ DU LOGEMENT EST PARTICULIÈREMENT TENDU	32
--	----

UNE INTENSIFICATION DES PHÉNOMÈNES DE « SUR » ET « SOUS » OCCUPATION DES LOGEMENTS	33
--	----

## Focus sur la qualité de vie

QUELLE QUALITÉ DE VIE DANS LES MÉTROPOLES ?	38
---	----

SIX PROFILS DE MÉTROPOLES	40
---------------------------	----

<b>GRENOBLE</b> CE QUI COMPTE POUR CHACUNE : REPENSER LE RAPPORT DES INDIVIDUS À LEUR ENVIRONNEMENT	45
---	----

<b>BREST</b> MESURER LES REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE LA NATURE EN VILLE	47
---	----

<b>PARIS</b> LE BUDGET PARTICIPATIF : UN OUTIL DE DÉMOCRATIE ET D'ANALYSE « SENSIBLE » DU TERRITOIRE	48
--	----

<b>STRASBOURG</b> UNE ANALYSE CLIMATIQUE POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DU CADRE DE VIE	50
---	----

<b>DIJON</b> QUALITÉ DE L'AIR ET TEMPÉRATURES URBAINES : DES MESURES POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE EN VILLE	51
---	----

<b>ROUEN</b> RÉINVESTIR LES ESPACES FLUVIAUX : UNE STRATÉGIE D'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE	52
---	----

<b>NANCY</b> INTÉGRATION CITOYENNE À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	53
--	----

<b>SAINT-ÉTIENNE</b> APPROCHES CROISÉES POUR PROMOUVOIR UN URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ	54
---	----

<b>NANTES</b> LE BIEN-VIVRE PAR UNE APPROCHE GÉNÉRATIONNELLE	56
--	----

<b>MARSEILLE</b> LA VILLE « BY NIGHT » : UN NOUVEAU RESSORT POUR LE CADRE DE VIE	57
--	----

<b>CLERMONT-FERRAND</b> LA CULTURE VECTRICE D'UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE	58
--	----

<b>TOULOUSE</b> LA NOUVELLE LIGNE DE MÉTRO TOULOUSAIN, VECTRICE DE RENOUVELLEMENT URBAIN	59
--	----

<b>LILLE</b> OPTIMISER LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE AU REGARD DES SPÉCIFICITÉS DE LA MÉTROPOLÉ LILLOISE	60
--	----

<b>RENNES</b> LE TEMPS D'ACCÈS : NOUVELLE CLÉ DE LECTURE DU TERRITOIRE VÉCU	61
---	----

LISTE DES INDICATEURS MOBILISÉS	62
---------------------------------	----

## ÉDITORIAL

Quelles sont les dynamiques les plus marquantes des métropoles françaises cinq ans après leur création ? Que nous disent-elles du fait métropolitain en France et de ses enjeux ?

Métroscope est une démarche initiée par la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (Fnau) en partenariat avec France Urbaine, l'Assemblée des communautés de France (AdCF), et le Commissariat général à l'égalité des territoires (aujourd'hui Agence nationale de la cohésion des territoires), avec le soutien du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, et de la Banque des territoires-Caisse des dépôts. Le premier opus de Métroscope s'intéressait, en 2017, aux 15 premières métropoles créées, ce millésime 2020 analyse les 22 métropoles dont celle du Grand Paris.

Cette démarche est le fruit d'un travail de deux années d'observation mutualisée et d'échanges, entre des agences d'urbanisme mais aussi des collectivités, pour construire en commun l'analyse partagée d'une diversité d'indicateurs. Ils portent notamment sur les enjeux d'enseignement supérieur et recherche, les dynamiques d'emploi et résidentielle. Nous avons aussi voulu nous intéresser aux questions d'intégration fiscale et d'investissement public dans les métropoles, aux mécanismes de redistribution fiscale et de flux salariaux pour mieux cerner les interdépendances avec les territoires qui les entourent.

Ces travaux et analyses ont été réalisés avant la crise du Covid-19, et finalisés durant le confinement. Nous avons choisi de consacrer toute une partie aux enjeux de qualité de vie dans les espaces métropolitains. Même si les référentiels internationaux se sont multipliés, la notion reste difficile à cerner, car le bien-être fait appel à une forte dimension sensible et qualitative. Sont proposés ici un essai de typologie statistique des métropoles françaises, mais aussi des focus, à partir de démarches territorialisées. Ces approches révèlent des préoccupations prioritaires sur les enjeux environnementaux et climatiques, le rapport à la nature, l'urbanisme favorable à la santé, mais aussi sur l'intégration de tous et le rôle de la culture. Autant de préoccupations qui prennent un éclairage nouveau, dans le contexte de l'après pandémie, et réinterrogent les valeurs essentielles à intégrer dans les démarches territoriales de demain.

### **JEAN ROTTNER**

PRÉSIDENT DE LA FNAU,  
PRÉSIDENT DE LA RÉGION GRAND EST

### **PATRICE VERGRIETE**

PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ DE LA FNAU,  
MAIRE DE DUNKERQUE ET  
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

## REMERCIEMENTS

Ce travail, réalisé en partenariat avec l'Adcf, France urbaine et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT – ex CGET) est avant tout un travail collectif qui tire sa richesse des nombreux experts mobilisés. Nous souhaitons remercier en tout premier lieu les pilotes du projet Métroscope, ainsi que tous ceux du système d'observation, investis depuis plus de 2 ans : Gratiennne Boutantin (Epures, Saint-Étienne), Marc Esponda (Audat.var, Toulon), Stéphanie Terrisse (Agence d'urbanisme de Clermont-Ferrand) et Martin Wolf (Institut Paris Region, Île-de-France), ainsi qu'Isabelle Boulet (Aua/T, Toulouse), Francis Hess (Scalen, Nancy), Caroline Testut (UrbaLyon) et Karine Hurel (Fnau).

Métroscope a par ailleurs bénéficié de l'implication d'une quinzaine de contributeurs et de nombreux apports et relectures des agences d'urbanisme et des agglomérations. Nous tenons à remercier : Karine Baudy (AUDIAR, Rennes), Anne-Lise Benard (Adulm, Lille), Anne Delage (Aurba, Bordeaux), Vincent Flickinger (ADEUS, Strasbourg), Arnaud Laure (Aurbse, Rouen), Philippine Lavoillotte (Grenoble-Alpes Métropole), Lucas Mertz (ADEUS, Strasbourg), Jean Picon (AGAM, Marseille), Françoise Pichavant (AURG, Grenoble), François Rivoal (ADEUPa, Brest Bretagne), Sandra Roger (Aur, Paris), Anne Volatier (Dijon Métropole), Bruno Van Den Broucke (AURAN, Nantes), Damien Vargenau (Scalen, Nancy), Félix Moulin, Valentin Kamp, Camille Bressange et Lucie Spangenberg (Fnau) pour l'ensemble de la cartographie et l'harmonisation des bases de données, enfin Cécile Altaber (ANCT), Nicolas Portier, Claire Delpech, Erwan le Bot (Adcf), Olivier Landel, Ludovic Grousset et Jean Deysson (France urbaine) pour leurs relectures avisées.

Cette démarche bénéficie du soutien de la DGALN, de l'ANCT et de la Banque des territoires-Caisse des Dépôts, avec la participation de l'Insee, qui a fourni une part conséquente des données analysées.

# INTRODUCTION ET MODALITÉS DE LECTURE

Les outils d'observation développés par les collectivités, souvent avec l'appui de leur agence d'urbanisme, mobilisent à la fois des indicateurs synthétiques et une approche comparatiste : ils nécessitent de rassembler des données statistiques comparables, travail qui intéresse tous les territoires concernés, et qui peut être mutualisé. Cependant, pour les spécialistes de l'observation, la difficulté ne réside pas uniquement dans la constitution et la mobilisation des données : elle réside surtout dans la sélection des indicateurs pertinents, robustes et dans le partage des analyses pour mieux comprendre le fonctionnement territorial. La démarche d'observation mutualisée des espaces urbains – qui a donné naissance à Observ'agglo et Métroscope – est ainsi née en 2013 de cette volonté de construire un référentiel et une méthodologie concertés et partagés entre les intercommunalités et les agences.

Les données sont issues de la statistique publique nationale, mais également de sources « émergentes » obtenues grâce à l'harmonisation de données issues de collectes locales. Certaines données sont également mobilisées grâce à l'achat mutualisé ou du conventionnement avec des producteurs de données et des partenariats.

## ● COMPRENDRE, COMPARER ET DÉCONSTRUIRE

Métroscope se place à l'échelle de l'objet politique métropolitain. Il choisit d'observer les 22 métropoles françaises. La sélection d'indicateurs analysés offre un socle de connaissance harmonisé. **Près de 60 indicateurs retenus dans l'analyse sont organisés autour de quatre fonctions métropolitaines : contribuer ; étudier et innover ; travailler ; habiter.** Ces indicateurs dessinent à la fois un portrait des 22 métropoles françaises et offrent une mise en lumière des spécificités de chacune, certaines de leurs facettes ainsi que certaines de leurs fragilités.

Enfin, Métroscope cherche à déconstruire les représentations que chacun porte sur les territoires. Tout en capitalisant sur des indicateurs que l'on pourrait qualifier de « classiques » ou tout du moins de connus, il a été fait le choix, dans ce numéro, d'investiguer une facette très particulière des métropoles : celle de la qualité de vie. La seconde partie de ce numéro est donc intégralement consacrée à la qualité de vie dans les métropoles et aux différentes façons de l'appréhender.

## ● UN GROUPE DE TRAVAIL PARTENARIAL INVESTI

Métroscope s'appuie sur un réseau caractérisé par une très grande implication des experts. La qualité des analyses et de la publication sont ainsi le résultat d'une dynamique collective d'une très grande richesse. Ce travail est un projet collaboratif et itératif organisé sur la base du dialogue autour de nombreux échanges à distance mais aussi en présentiel, notamment lors de deux workshops, accueillis par Toulon et par Saint-Étienne.

## ● LIMITES ET MODALITÉS DE LECTURE

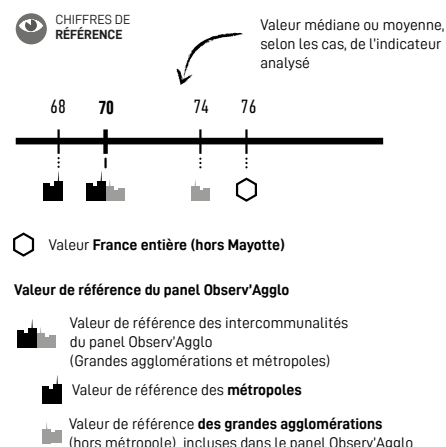
Tout exercice d'analyse comparative présente des limites. C'est pourquoi il convient d'explicitier certains choix retenus, susceptibles de susciter le débat. En premier lieu, le choix de l'échelle géographique retenue – celle des périmètres intercommunaux – se justifie par **la volonté de privilégier l'observation au service de l'action publique.** Ce choix a été fait au détriment de l'aire urbaine dont le périmètre correspond mieux au fonctionnement des territoires urbains, mais qui présente l'inconvénient d'être insuffisamment en rapport avec la gouvernance locale.

Les données ont été mises à jour sur la base des millésimes les plus récents possibles et des périmètres intercommunaux au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le choix des indicateurs s'est fait en privilégiant la richesse des expériences

du réseau d'experts afin d'apporter la lecture la plus transversale du fait urbain. Nonobstant, certaines thématiques n'ont pu être explorées, c'est notamment le cas de la mobilité, de l'énergie, de l'environnement ou de la citoyenneté faute de données disponibles satisfaisantes.

Enfin, une préférence a été accordée aux chiffres à la maille intercommunale présentant l'avantage de la simplicité de lecture, mais ne rendant pas compte des disparités existantes au sein même des territoires, notamment entre la ville centre et sa périphérie.

Les fiches d'analyse de la première partie comportent une territorialisation du ou des indicateurs retenus sous forme de carte et d'un graphique récapitulant les principaux chiffres à retenir. Il est précisé, quand cela est possible, pour chaque indicateur : la moyenne ou la médiane des 59 intercommunalités du panel Observ'agglo (cf. publication de juin 2019), des 22 métropoles, des intercommunalités du panel Observ'agglo hors des 22 métropoles, des intercommunalités hors des 59 intercommunalités du panel, et le chiffre de référence France entière (outre-mer comprise). Le graphique – présent le plus souvent possible – à côté de la carte offre ainsi en un coup d'œil les principaux chiffres à avoir en tête.





# FICHES INDICATEURS

---

# Contribuer

---

Les métropoles, tant du fait de leur taille, de leur histoire, que de leur organisation intercommunale, parfois récente, ont un rôle particulier en matière de création et de valorisation de richesses. Elles sont au cœur des mécanismes d'échange et de redistribution, dans leur environnement immédiat comme à l'échelle nationale.

La valorisation de la production locale de richesses s'organise autour d'une intégration fiscale à la géographie contrastée qui débouche sur des niveaux d'investissement corrélés. Par ailleurs, une partie de la richesse produite dans les métropoles les quitte au bénéfice d'autres territoires, au travers de transferts salariaux, souvent vers les territoires proches ou au travers de transferts fiscaux issus de mécanismes de redistribution.

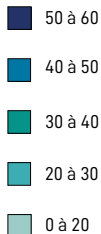
Mais ces flux ne sont pas unilatéraux : les métropoles bénéficient dans des volumes non négligeables de transferts salariaux issus d'habitants de métropoles qui travaillent ailleurs. Enfin, quelques métropoles reçoivent plus de transferts fiscaux qu'elles n'y contribuent, à travers la péréquation entre intercommunalités.



## INVESTISSEMENT ET INTÉGRATION FISCALE VONT DE PAIR

### Coefficient d'intégration fiscale (CIF)

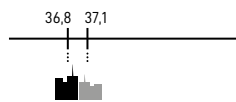
En 2018, en %



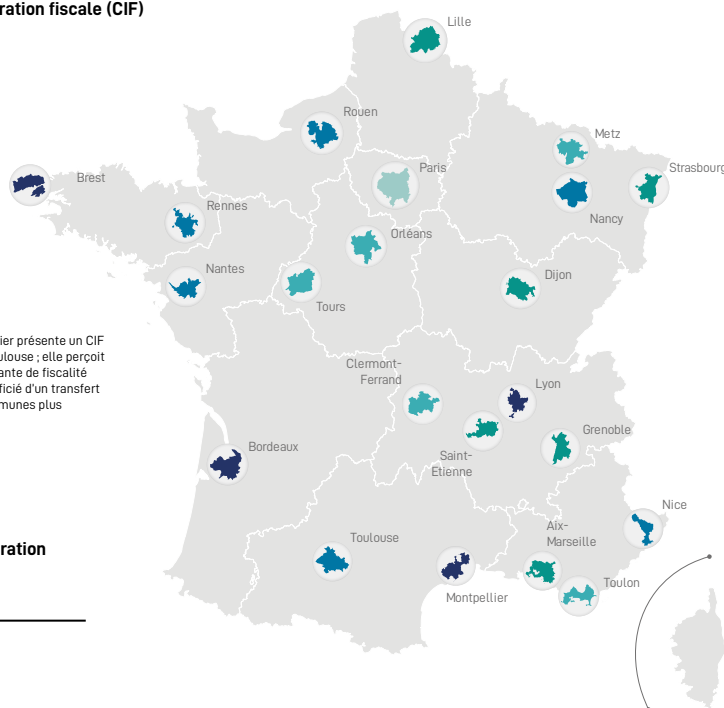
**Note de lecture :** Montpellier présente un CIF plus élevé que celui de Toulouse ; elle perçoit donc une part plus importante de fiscalité locale. Montpellier a bénéficié d'un transfert de compétences des communes plus important.

CHIFFRES DE RÉFÉRENCE Médiane

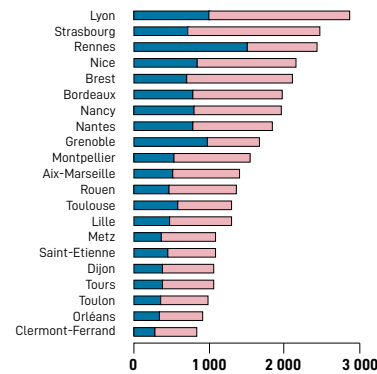
### Coefficient d'intégration fiscale (CIF)



Source : DGCL, 2018, DGFIP, Comptes individuels des collectivités, 2016



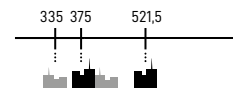
### Dépenses d'investissement et de fonctionnement



■ Dépenses d'investissement par habitant  
■ Dépenses de fonctionnement par habitant

CHIFFRES DE RÉFÉRENCE Médiane

### Dépenses d'investissement (en € / habitant)



### ● AU-DELÀ D'UN STATUT COMMUN DE MÉTROPOLE, DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES HÉTÉROGÈNES

Les coefficients d'intégration fiscale (CIF) les plus élevés et donc les transferts de compétences les plus avancés, sont avant tout liés à l'ancienneté de la construction intercommunale dans les métropoles. On peut ainsi le remarquer pour la communauté urbaine de Brest, créée en 1974, et celle de Bordeaux, née en 1968. Cela est aussi vrai pour les intercommunalités qui se sont structurées rapidement, comme celles de Montpellier ou de Nantes (transformées en communauté d'agglomération et communauté urbaine en 2001). Le rôle joué par les communes semble prépondérant à Toulon, Clermont-Ferrand, Orléans, Tours et Metz.

Au-delà des transferts de compétences obligatoires, les faibles niveaux de CIF dans certaines métropoles montrent que les transferts de compétences optionnelles et facultatives sont demeurés limités ou qu'ils n'ont pas été accompagnés des transferts de

ressources qui les auraient rendus effectifs. Le volume des dépenses des métropoles et la part de l'investissement dans celles-ci témoignent de leur volonté et de leur capacité à transformer leur territoire. La part de l'investissement révèle souvent le choix du recours à l'emprunt et traduit une prise de risque et une forme de confiance en l'avenir de la métropole.

L'analyse croisée du CIF et des dépenses fait apparaître un groupe de métropoles moins structurées, la plupart étant de création récente, et qui jouent un rôle moindre dans le développement de leur territoire (Paris, Clermont-Ferrand, Orléans, Toulon, Tours, Dijon, Saint-Étienne et Metz). À l'inverse, le volume particulièrement élevé des dépenses de la métropole de Lyon s'explique par le fait qu'elle exerce également les compétences départementales au sein de son territoire. Le schéma financier de la métropole du Grand Paris, qui demeure une intercommunalité embryonnaire et presque exclusivement dédiée à la redistribution, explique son

CIF et ses dépenses très faibles. Elle redistribue aujourd'hui près de 99% des ressources qu'elle perçoit.

### ● UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT MOYEN DANS LES MÉTROPOLES SUPÉRIEUR À CELUI DES AUTRES GRANDES AGGLOMÉRATIONS

On observe une forte corrélation entre intégration fiscale et dépenses d'investissement par habitant. Ainsi, plus une métropole est intégrée, plus ses dépenses d'investissement par habitant sont élevées. Cela s'explique souvent par l'antériorité des transferts de compétences et la priorité donnée à l'échelon métropolitain.

Par ailleurs, le niveau d'intégration fiscale des autres grandes agglomérations françaises est équivalent en moyenne à celui des métropoles. Néanmoins, le niveau moyen d'investissement observé dans les métropoles est supérieur à celui des autres agglomérations en raison d'une concentration plus élevée de la richesse fiscale.

### CE QUI EST OBSERVÉ

**CIF :** le coefficient d'intégration fiscale (CIF) mesure le niveau d'intégration des EPCI. Il rapporte la fiscalité perçue par l'EPCI à la fiscalité perçue par l'ensemble du bloc communal (communes et EPCI), après déduction des reversements effectués aux communes. Il permet d'analyser à quel point les compétences communales ont été effectivement transférées à l'EPCI.

**Dépenses :** les budgets des collectivités se divisent entre une section de fonctionnement (dépenses de personnel, fournitures...) et une section d'investissement (équipement, emprunt). L'investissement intègre ici le remboursement de la dette.

SOURCE : DGCL 2018, DGFIP, COMPTES INDIVIDUELS DES COLLECTIVITÉS, 2016

## DES FLUX SALARIAUX QUI CONFIRMENT DE FORTES INTERDÉPENDANCES ENTRE TERRITOIRES

La polarisation de l'emploi par les métropoles génère un besoin de main-d'œuvre important pour leurs entreprises qu'elles ne peuvent satisfaire par le seul recours à la main-d'œuvre habitant sur le territoire métropolitain. À l'inverse, nombre d'entreprises établies hors métropole emploient des actifs habitant dans les métropoles. On assiste, via ces flux domicile-travail, à des transferts de salaires entre métropoles et territoires environnants.

La masse salariale nette versée par les entreprises des métropoles (hors agriculture) est estimée à 275,5 milliards d'euros en 2015, soit 41% de la masse salariale nationale, dont les trois quarts sont versés aux actifs habitant des métropoles. Le reste de ces 275,5 milliards d'euros (71 milliards d'euros) est versé à des actifs résidant hors de la métropole du lieu de travail, principalement dans les territoires limitrophes.

À l'inverse, les habitants des métropoles captent près de 26,9 milliards d'euros de salaires versés par des entreprises localisées hors de la métropole. Le solde net des flux salariaux des métropoles est déficitaire d'environ 44,1 milliards d'euros.

### ● DES TRANSFERTS SALARIAUX VERS L'EXTÉRIEUR PLUS FAIBLES DANS LES GRANDES MÉTROPOLES ET CELLES DU SUD-EST

La part de la masse salariale nette versée par les entreprises des métropoles à des non-résidents varie de plus de 40% (Metz et Nancy) à moins de 20% pour Toulon et Nice. Le niveau le plus faible est enregistré dans la métropole d'Aix-Marseille, en lien avec un périmètre institutionnel proche de l'aire urbaine.

À l'exception de Toulouse (34%), les métropoles les plus importantes ont des taux de sortie compris entre 24% (Lille) et 28% (Lyon) de la masse salariale produite. Pour le Grand Paris, qui concentre 46% de la masse salariale des métropoles, ce taux est de 25% ce qui représente 31,5 milliards d'euros de flux financiers sortants. Parmi les métropoles plus petites, Clermont-Ferrand, Dijon, Orléans, Brest ont un taux de sortie entre 30 et 35%.

### ● 12% DES REVENUS DES HABITANTS DES MÉTROPOLES PROVIENNENT D'ENTREPRISES SITUÉES HORS DE LEUR PÉRIMÈTRE

Les actifs habitant des métropoles peuvent être nombreux à travailler à l'extérieur, en raison d'un tissu économique important et attractif en dehors. Cette situation induit

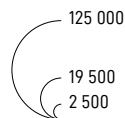
#### Répartition de la masse salariale versée par les entreprises des métropoles

En 2015, en proportion



#### Masse salariale totale versée par les entreprises des métropoles

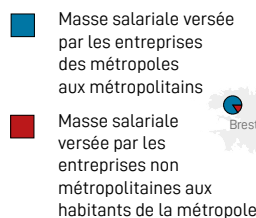
En 2015, en millions d'euros



Source : INSEE, DADS, 2015

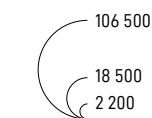
#### Origine de la masse salariale perçue par les habitants des métropoles

En 2015, en proportion

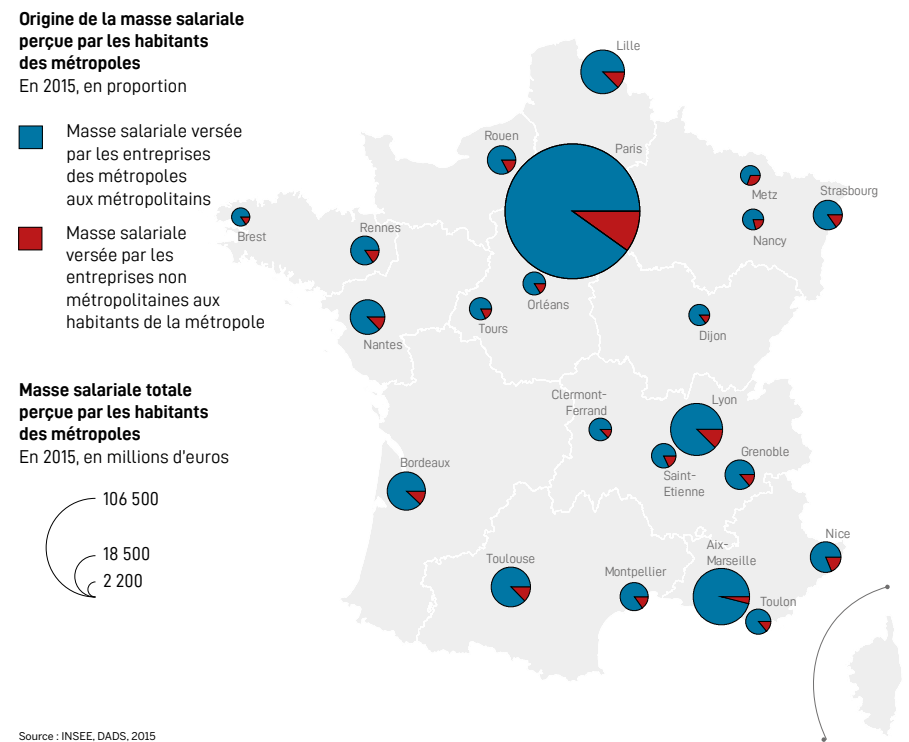
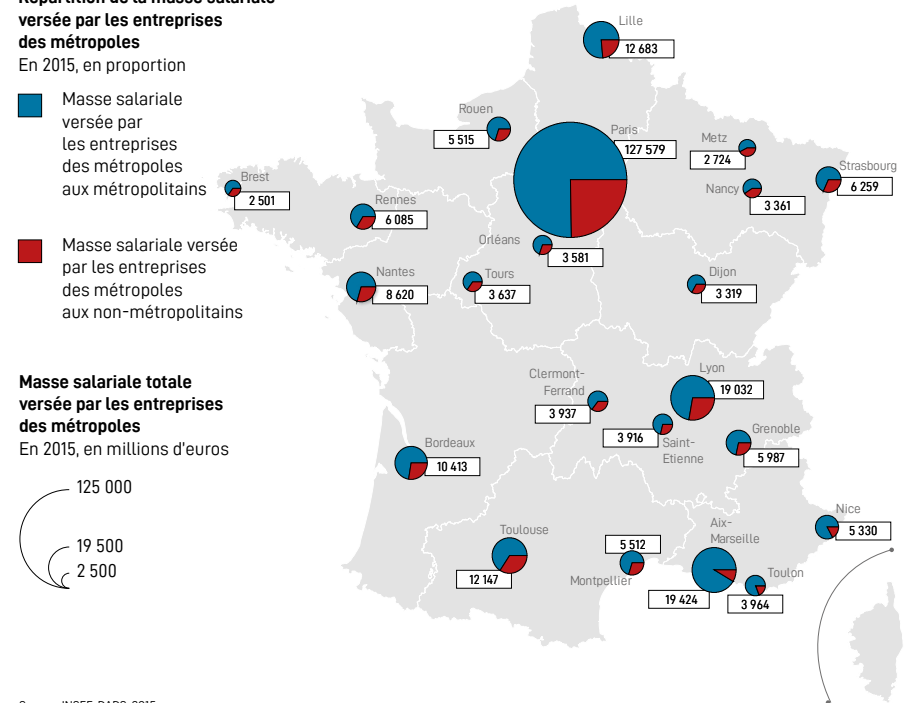


#### Masse salariale totale perçue par les habitants des métropoles

En 2015, en millions d'euros



Source : INSEE, DADS, 2015



des flux de salaires entrant dans les métropoles. Metz (30%), Nancy (21%) Nice (19%), Saint-Étienne, Tours et Rouen (18%) sont les métropoles pour lesquelles le taux d'entrée de masse salariale est le plus élevé. À l'inverse, les métropoles du Grand Paris (10%) et d'Aix-Marseille (4%) sont les

métropoles où ce taux est le plus faible. Globalement, les taux d'entrée de masse salariale sont beaucoup moins hétérogènes que les taux de sortie (entre 10 et 21%). En particulier pour les autres métropoles les plus peuplées (Lyon, Lille, Toulouse, Bordeaux, Nantes), où il se situe entre 12 et 13%.



Montpellier  
© PIXABAY



Les métropoles de Metz et Nice bénéficient de transferts salariaux très importants en provenance respectivement du Luxembourg et de Monaco. À Nancy, le taux élevé s'explique par un tissu économique important à l'extérieur de la métropole mais dans les limites de l'aire urbaine.

● **POUR DEUX EUROS ET DEMI DE SALAIRE VERSÉS HORS DE LEUR LIMITE, LES MÉTROPOLIS PERÇOIVENT UN EURO DE L'EXTÉRIEUR**

Les transferts salariaux entre les métropoles et leurs territoires voisins dessinent

une géographie des complémentarités et interdépendances contrastée. Ainsi, quand la métropole de Nice reçoit un euro de salaire, elle n'en verse que 0,9 à l'extérieur. À l'inverse, celles de Toulouse et Clermont-Ferrand versent beaucoup plus à l'extérieur qu'elles ne reçoivent (3,5€ pour 1). Pour Paris et Dijon le chiffre est de 3€ pour 1. Pour la majeure partie des autres métropoles, ce rapport se situe entre 2 et 3€ pour 1. Une autre lecture permet de relativiser ces flux par rapport à l'ensemble des salaires versés. En moyenne, le taux de sortie net de masse salariale est de 16%. Avec 25% de taux de sortie net, Clermont-Ferrand et Tou-

louse sont avec le Grand Nancy les trois métropoles françaises, où ce taux est le plus important, alors que Nice, Toulon et Aix-Marseille celles où ce taux est plus faible, proche de l'équilibre. Pour l'ensemble des métropoles à l'exception de Nice, la résultante des flux de masse salariale est déficitaire et représente près de 44,1 milliards d'euros dont 21 milliards d'euros pour la seule métropole du Grand Paris. Elle traduit de fait pour Paris comme pour l'ensemble des métropoles la forte polarisation de l'emploi sur les métropoles et des fonctions plus résidentielles dans les territoires limitrophes.

**CE QUI EST OBSERVÉ**

Les flux de masse salariale estimés, ici, sont issus du traitement des flux détaillés des navettes domicile-travail du recensement 2015. Ces flux (hors Agriculture), en nombre de personnes, sont valorisés au lieu de résidence en € à partir des salaires nets horaire moyen par catégorie socioprofessionnelle, sexe et âge issus de l'exploitation statistique des Déclarations Annuelles des Données Sociales (Insee, DADS, fichier salariés 2015). Les données sont annualisées sur la base d'un temps plein et les catégories Artisans, commerçants, chefs d'entreprises et Cadres & Profession intellectuelle supérieure ont été regroupées.

## PARIS ET LYON, PRINCIPALES MÉTROPOLIS CONTRIBUTRICES À LA REDISTRIBUTION FISCALE



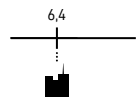
CHIFFRES DE RÉFÉRENCE

### Contribution totale des métropoles

**293 millions d'euros, soit 29,3 % du montant total**

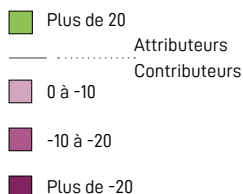
### Contribution médiane des métropoles (en € / habitant)

6,4



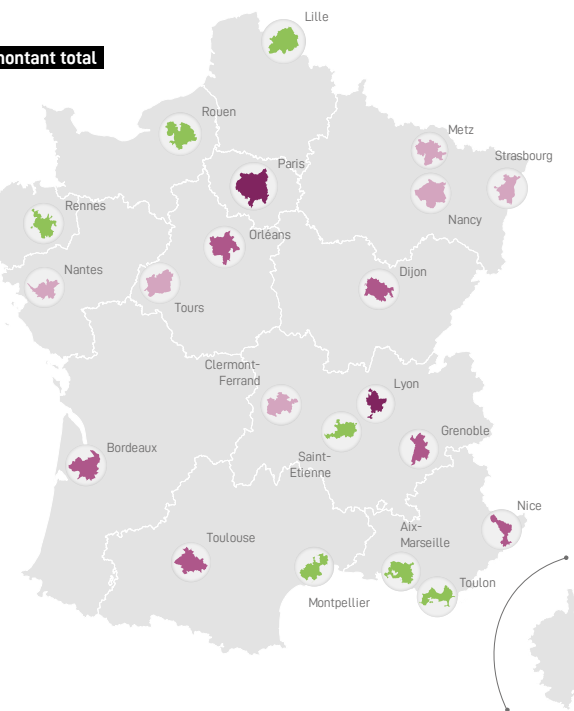
### Solde du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

En 2019, en euros par habitants



**Note de lecture :** Paris est le plus gros contributeur au FPIC. Grenoble contribue davantage que Nantes ou Tours. Lille ou Toulon ne sont pas contributeurs et reçoivent de l'argent en provenance du FPIC.

Source : DGCL 2018



Le solde cumulé des établissements publics territoriaux et de Paris s'élève ainsi à 316,6 millions d'euros, soit 44€ par habitant. Les territoires de la métropole du Grand Paris contribuent à 31,7% du montant total du FPIC, alors que le solde cumulé du reste des métropoles est en fait positif de 24 millions d'euros.

### LES MÉTROPOLIS AUX RESSOURCES FISCALES PLUS LIMITÉES SONT BÉNÉFICIAIRES NETTES DU FPIC

La répartition du FPIC s'appuie sur un indice synthétique qui prend en compte le potentiel et l'effort fiscal, ainsi que les revenus des habitants. Les métropoles qui disposent de ressources fiscales par habitant moins élevées en raison de la présence d'un grand nombre de quartiers en difficulté et donc de ménages non imposables ou en raison d'une attractivité économique plus faible, bénéficient de versements plus élevés du FPIC. Parmi les métropoles qui disposent d'un solde positif (Lille, Rouen, Rennes, Toulon, Brest, Montpellier, Saint-Étienne, Aix-Marseille) toutes perçoivent des montants élevés, supérieurs à 20€ par habitant. Lille est la métropole qui bénéficie le plus du FPIC, à hauteur de 27,4€ par habitant.

Plusieurs métropoles sont contributrices nettes au FPIC, mais pour des montants relativement peu élevés. Nancy, Clermont-Ferrand, Metz, Nantes, Strasbourg et Tours versent des montants inférieurs à 8€ par habitant, Tours ne contribuant qu'à hauteur de 1,5€ par habitant.

La création des métropoles a avantagé certains territoires, plus que d'autres. Dans le cas de fusions de plusieurs intercommunalités, la contribution au FPIC est désormais calculée à l'échelle de la métropole, qui est parfois moins bien dotée fiscalement que certains ex-EPCI et qui pourtant peut compter plus de ménages pauvres. Certains territoires, qui contribuaient auparavant au FPIC en sont désormais bénéficiaires par l'intermédiaire de leur métropole. Cet « effet moyenne » a ainsi joué au sein de la métropole Aix-Marseille, où les communes aisées ont été, du point de vue de la péréquation, gagnantes suite à la création de la métropole.

### LA PÉREQUATION HORIZONTALE REDISTRIBUE LES RESSOURCES FISCALES DES MÉTROPOLIS

Les inégalités de répartition de la richesse fiscale entre métropoles, mais également entre les métropoles et les autres territoires, sont exacerbées par la métropolisation, la concentration des acteurs économiques dans les cœurs des agglomérations et la présence de nombreux ménages pauvres au sein des métropoles. Afin de réduire ces inégalités, l'État redistribue la richesse fiscale en s'appuyant sur les dotations, plus particulièrement les dotations de péréquation qu'il verse aux communes (dotation de solidarité urbaine, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation).

La péréquation qualifiée d'horizontale s'organise quant à elle entre collectivités, à partir de fonds abondés à l'aide de leurs ressources fiscales. Les collectivités sont contributrices ou attributaires de ces fonds, voire les deux à la fois. La montée en puissance de la péréquation horizontale est à mettre en perspec-

tive du gel, puis de la diminution des dotations de l'État depuis 2012.

### LES MÉTROPOLIS CONTRIBUENT À HAUTEUR DE 29,3 % DU FPIC

Les métropoles contribuent et perçoivent des ressources issues du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Il s'élève à 1 milliard d'euros. Les métropoles contribuent à hauteur de 29,3% de son montant total. Ce sont les plus denses richesses fiscales qui y contribuent le plus. Parmi elles, Paris (44€ par habitant) et Lyon (23,9€ par habitant) se distinguent. À l'échelle de la métropole du Grand Paris, le territoire de référence pour le calcul des contributions et attributions est cependant l'établissement public territorial. Ce mode de calcul spécifique, lié à l'exception francilienne où deux niveaux d'intercommunalité coexistent à l'échelle d'un même territoire, diffère de celui qui prévaut dans les autres métropoles, où c'est la métropole qui contribue au FPIC.

### CE QUI EST OBSERVÉ

**Le FPIC** permet d'équilibrer la répartition des ressources fiscales. Il repose sur les ressources des intercommunalités et des communes isolées. Les territoires aux plus faibles potentiels fiscaux sont ceux qui en bénéficient le plus. Créé par la loi de finances de 2012 et prévu pour atteindre 2% des ressources fiscales communales et intercommunales, le FPIC connaît une montée en puissance progressive pour atteindre 1 milliard d'euros en 2016, soit un montant légèrement inférieur à celui initialement projeté. Alors qu'il aurait dû augmenter de 150 millions d'euros en 2017, son montant est finalement gelé. SOURCE : DGCL 2019



Lyon  
© FRANÇOIS BREGNAC



Centre ville de Dijon, depuis  
la tour Philippe le Bon  
© JUSTEDIJON - R. GAUTHIER



Lille  
© ADULM

# Étudier et innover

---

En France, les métropoles accueillent deux étudiants sur trois. À la fois services de proximité et de rayonnement national et international, les établissements d'enseignement supérieur assurent la formation de la population et contribuent au développement de la recherche et de l'innovation.

La progression du nombre d'étudiants est continue en raison de l'augmentation de la population et surtout de la généralisation de l'accès au baccalauréat.

L'attractivité des métropoles universitaires dépend beaucoup de la diversité des formations proposées. Quant à elle, l'innovation repose davantage sur l'environnement industriel que sur la taille des métropoles.

## L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, UN MARQUEUR MÉTROPOLITAIN

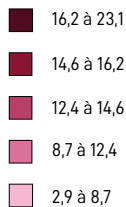
### ● LES MÉTROPOLIS ATTIRENT PLUS DES DEUX TIERS DES ÉTUDIANTS

1,8 million d'étudiants sont inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur des 22 métropoles françaises, soit environ 69% des étudiants du pays. Près du tiers d'entre eux le sont dans le Grand Paris. Seulement trois métropoles accueillent plus de 100 000 étudiants : Lyon, Lille et Toulouse. Bordeaux et Aix-Marseille en sont très proches avec chacune plus de 90 000 étudiants. À noter un très fort taux de progression des effectifs nantais (+16% entre 2011 et 2016). Avec moins de 30 000 étudiants chacune, les métropoles de Toulon, Orléans, Metz, Brest, Saint-Étienne et Tours restent des sites universitaires de petite taille. Certaines d'entre elles accueillent des antennes universitaires des grandes universités voisines, d'autres ont des spécificités reconnues internationalement comme l'océanographie à Brest ou le design à Saint-Étienne. Certaines villes présentent des taux d'étudiants rapportés à la population très élevés. Avec près de 200 étudiants pour 1 000 habitants en 2016, Nancy en constitue un parfait exemple. C'est également le cas pour Montpellier, Rennes, Toulouse ou Dijon. Dans ce palmarès relativisé par le nombre d'habitants, Paris émerge seulement au 17<sup>e</sup> rang et Aix-Marseille au 21<sup>e</sup>.

### ● LA DÉMOGRAPHIE ET LA GÉNÉRALISATION DU BACCALURÉAT, PRINCIPAUX FACTEURS DE LA CROISSANCE DES EFFECTIFS ÉTUDIANTS

Avec 180 000 étudiants de plus dans les métropoles en 2016 par rapport à 2011, les effectifs étudiants sont globalement en augmentation ces dernières années. Une telle progression s'explique par des facteurs démographiques mais surtout par l'augmentation du taux de réussite au bac. En 1995, la part d'une génération ayant le bac atteignait les 60% alors qu'en 2015 celle-ci s'élevait à 77,2% (MESRI – État de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2016). Sans surprise ce sont les grands centres comme Paris, Lyon, Lille ou Toulouse qui captent l'essentiel de ces nouveaux effectifs (respectivement 20%, 12%, 8% et

Taux d'évolution du nombre d'étudiants  
Entre 2011 et 2016, en %



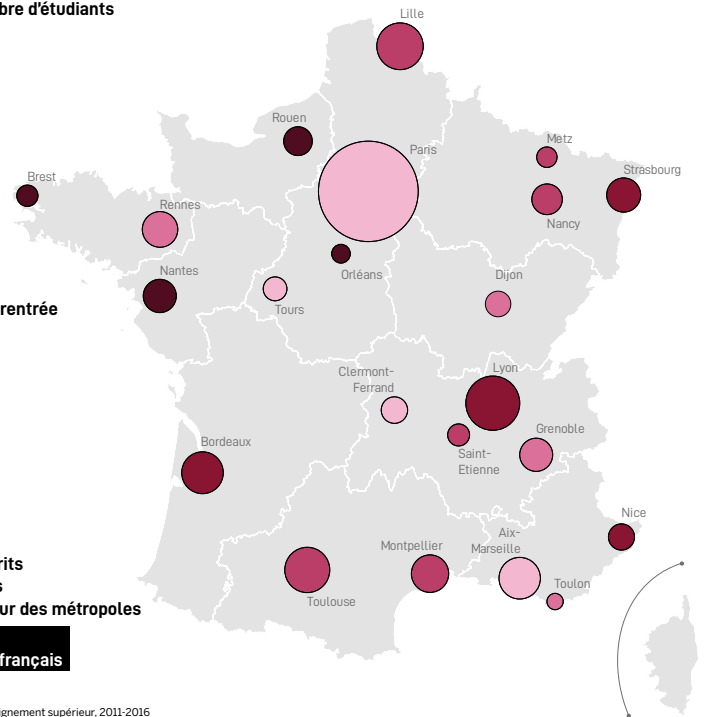
Nombre d'étudiants à la rentrée  
En 2016-17



**Total des étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur des métropoles**

**1,8 million d'étudiants, soit 69% des étudiants français**

Source : Ministère en charge de l'Enseignement supérieur, 2011-2016



Evolution du nombre d'étudiants pour 1 000 habitants  
En 2011 et 2016



Source : INSEE, Ministère en charge de l'Enseignement supérieur, 2011 et 2016

8% des étudiants supplémentaires). Pour autant, si la progression des effectifs étudiants dans les métropoles est de +11% – soit le même niveau constaté que sur le plan national – elle s'avère inférieure à celle des grandes agglomérations (+13%) mais nettement supérieure au +9% des espaces moins urbains.

Rapportée à leur nombre d'étudiants en 2011, la progression la plus forte est à Orléans (+23%), devant Brest, Rouen,

Nantes (+17%). En poids relatif (nombre d'étudiants pour 1 000 habitants), c'est à Nancy (+25 points), Brest (+16 points) et Strasbourg (+14 points) que les proportions d'étudiants ont le plus augmenté. Dans ces villes, la croissance de la population étudiante a été nettement plus rapide que celle de la population totale. Clermont-Ferrand, Marseille et Toulon connaissent une stagnation de leurs effectifs étudiants, tant en valeurs absolues que relatives.

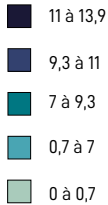
### CE QUI EST OBSERVÉ

**Nombre d'étudiants dépendant du MESRI** (ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) : il s'agit des étudiants inscrits dans les établissements et les formations dépendant du ministère. Les établissements dépendant d'autres ministères ne sont pas intégrés au calcul, par exemple, les écoles d'ingénieurs dépendants d'autres ministères (de l'Économie et des Finances, des Armées, de l'Agriculture et de l'Alimentation...).

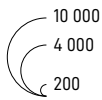
SOURCE : MINISTÈRE EN CHARGE DE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, 2011-2016

## UNE CONCENTRATION PLUS FORTE D'ÉTUDIANTS DANS LES PÔLES DE HAUTE TECHNOLOGIE

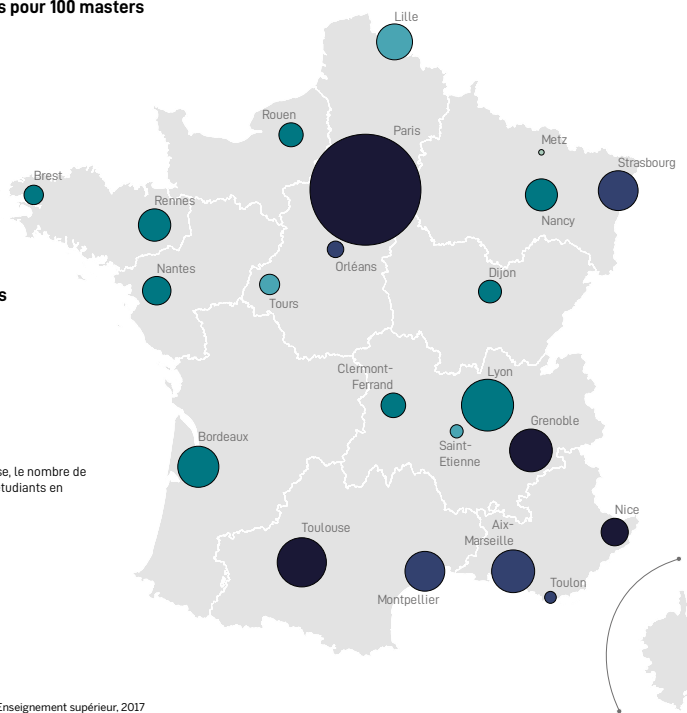
**Nombre de doctorants pour 100 masters**  
À la rentrée 2017-18



**Nombre de doctorants**  
À la rentrée 2017-18

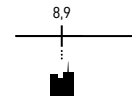


**Exemple de lecture :** À Toulouse, le nombre de doctorants est de 12 pour 100 étudiants en master à la rentrée 2017-18.



**CHIFFRES DE RÉFÉRENCE**  
Médiane

**Nombre de doctorants pour 100 étudiants en master à la rentrée 2017-18**



**Nombre de doctorants métropolitains à la rentrée 2017-18**  
**52 028 doctorants**

**Nombre d'étudiants métropolitains en master à la rentrée 2017-18**  
**502 651 étudiants en master**

Source : Ministère en charge de l'Enseignement supérieur, 2017

### ● UN LIEN ENTRE LE POIDS DE LA POPULATION ÉTUDIANTE ET LE NOMBRE DE DOCTORANTS...

Dans les 22 métropoles françaises, plus de 52 000 doctorants préparent une thèse alors qu'ils sont plus de 500 000 inscrits en master. La concentration géographique des doctorants est plus marquée que celle des masters. C'est particulièrement vérifié en ce qui concerne les universités du Grand Paris qui concentrent 36% des doctorants des métropoles françaises. Cette caractéristique profite également à d'autres métropoles comme Grenoble, Strasbourg ou Toulouse. À l'inverse, Lille ou Lyon qui comptent une population étudiante importante ne bénéficient pas de cette tendance et leur

nombre de doctorants apparaît proportionnellement plus faible.

### ● ... MAIS QUI RESTE INFÉRIEUR À L'INFLUENCE DU TRIPTYQUE ÉTUDIANT - EMPLOI - RECHERCHE

Le nombre de doctorants pour 100 étudiants en master se situe en moyenne à 10,4 pour les 22 métropoles. C'est à Grenoble que le ratio est le plus élevé (13,9) alors que la métropole alpine ne se situe qu'au 5<sup>e</sup> rang en matière de nombre de doctorants et surtout seulement au 11<sup>e</sup> rang en nombre d'étudiants. Ceci s'explique par la présence de centres de recherche comme le Centre d'Études Atomiques ou encore le polygone scientifique. Le Grand Paris se situe en deuxième position

(13,2) avec à la fois le nombre le plus élevé de doctorants et de masters. Viennent ensuite Toulouse et Nice avec un ratio de 12. Pour autant, il existe une différence notable entre les deux métropoles puisque les effectifs étudiants sont trois fois plus nombreux à Toulouse. Compte tenu du nombre d'étudiants et de masters, le résultat niçois est particulièrement à souligner et s'explique par la présence de Sophia-Antipolis, premier technopole de France et d'Europe. Les résultats sont également d'un bon niveau pour Strasbourg. À l'inverse, Saint-Étienne et Metz présentent un ratio particulièrement bas, avec moins de 5 doctorants pour 100 masters. La grande partie des formations longues est dispensée à Lyon pour Saint-Étienne, et à Nancy pour Metz.

### CE QUI EST OBSERVÉ

**Le ratio nombre de doctorants / nombre de masters :** le doctorat correspond à un niveau bac +8 ; il s'agit d'un minimum et dans la pratique la thèse dure souvent plus longtemps. Le master (bac +5) se déroule sur 2 ans. En matière d'enseignement supérieur, le doctorat est souvent le lien avec la recherche. Le ratio mesure donc la capacité d'une métropole à offrir la possibilité d'approfondir l'expertise sur un sujet.

SOURCE : MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, 2017

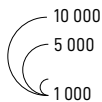


## ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX : ENTRE EFFET TRANSFRONTALIER ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

**Part des étudiants internationaux dans le nombre total d'étudiants**  
À la rentrée 2017-18, en %



**Nombre d'étudiants internationaux**  
À la rentrée 2017-18

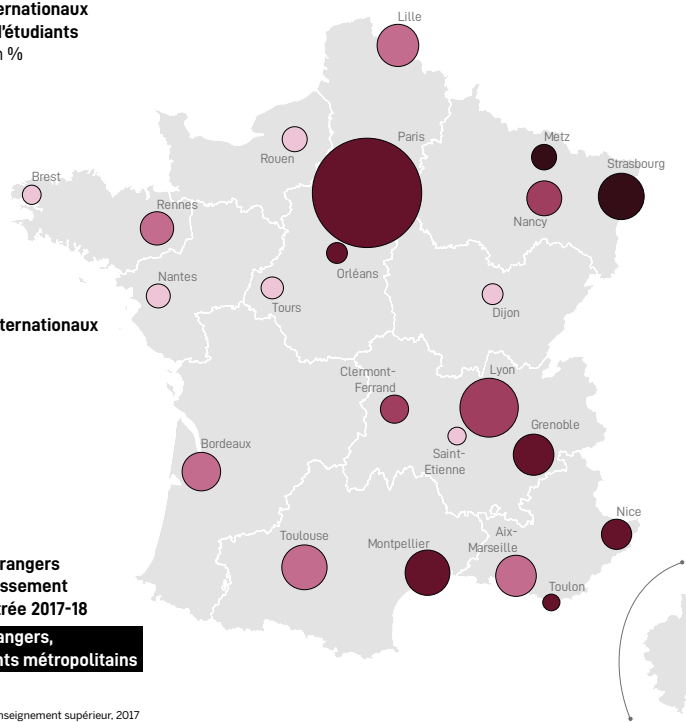


**CHIFFRES DE RÉFÉRENCE**

**Nombre d'étudiants étrangers inscrits dans un établissement métropolitain à la rentrée 2017-18**

**150 000 étudiants étrangers, soit 11,9% des étudiants métropolitains**

Source : Ministère en charge de l'Enseignement supérieur, 2017



### ● UN EFFET FRONTALIER PARTICULIÈREMENT VISIBLE À L'EST

Ville frontalière, Strasbourg attire 8 700 étudiants étrangers soit plus que d'autres métropoles ayant plus d'étudiants. La tendance semble se confirmer avec une part qui progresse entre 2014 et 2018 : +0,3 point.

Metz arrive en deuxième position avec à la fois un taux élevé (15%) mais surtout une forte augmentation du nombre d'étudiants internationaux (+1,1%). Ce chiffre n'est à relativiser qu'au regard de l'effectif qui reste faible (2 600 étudiants étrangers). Grenoble, Nice, Montpellier et Toulon ont également des taux élevés (supérieurs à 13%). À l'inverse, moins de 7% des étudiants nantais sont d'origine étrangère, deux fois moins qu'à Strasbourg, confirmant l'influence de la position géographique de la ville sur l'attractivité d'étudiants étrangers. Son aire d'attractivité est régionale, mais aussi européenne et internationale, en raison de la renommée de certains laboratoires, de l'implantation d'institutions, de projets et de personnalités.

Les universités de Montpellier s'avèrent particulièrement attractives avec 8 100 étudiants étrangers dans la métropole, soit près de 14% des étudiants montpelliérains ; cette attractivité ne se dément pas dans la période récente (+0,9 point de la part dans l'effectif étudiant d'origine étrangère entre 2014 et 2018).

### ● LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES MÉTROPOLIS SE CARACTÉRISENT PAR LEUR ATTRACTIVITÉ ET LEUR CAPACITÉ À ACCUEILLIR DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

En 2018, 150 000 étudiants étrangers sont inscrits dans les établissements des 22 métropoles françaises, ce qui correspond à une part d'étudiants étrangers de 11,9% dans la population estudiantine des métropoles. Cette proportion est souvent corrélée à celle des étrangers dans la population de la métropole.

### ● PLUS DE LA MOITIÉ DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS SE TROUVENT DANS LES QUATRE PRINCIPALES VILLES UNIVERSITAIRES

Premier constat, les étudiants étrangers sont fortement attirés par Paris (33% des étu-

dants étrangers). Toutefois, même si leur nombre continue d'augmenter, la part des étudiants étrangers dans la capitale tend à diminuer (-1,5 point entre 2014 et 2018). Les autres grandes métropoles comptant plus de 100 000 étudiants comme Lyon (9% des étudiants étrangers), Toulouse (5%) et Lille (5%) connaissent chacune des trajectoires différentes : Lyon attire de nombreux étudiants étrangers mais la tendance est à la baisse entre 2014 et 2018. Avec seulement 9,5% d'étudiants étrangers, Lille, pourtant ville frontalière, en attire peu mais cela semble s'améliorer. Les liens forts avec la Belgique restent à souligner du fait d'une attractivité partagée : si des étudiants belges viennent en France, les Français sont également nombreux à partir étudier en Belgique. Toulouse attire relativement peu d'étudiants étrangers au regard du poids de sa population étudiante.

### CE QUI EST OBSERVÉ

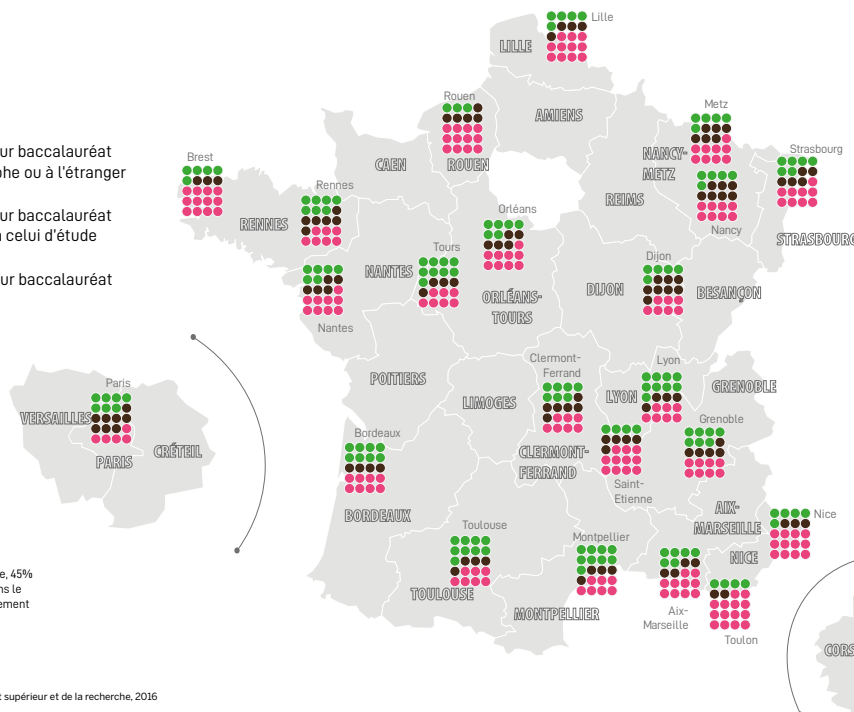
**La part des étudiants étrangers** permet de qualifier la dimension internationale et constitue un élément de mesure de l'attractivité. Il ne s'agit que des étudiants étrangers inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur dépendant du seul ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Cela exclut notamment les étudiants étrangers inscrits en école de commerce (ministère de l'Économie), ceux inscrits dans les écoles d'ingénieurs (ministère de l'Économie, des Armées, de l'Agriculture...). De plus, il n'est pas possible d'isoler les étudiants étrangers ayant eu leur baccalauréat en France de ceux arrivant de l'étranger pour suivre leur cursus d'enseignement supérieur. SOURCE : MESRI, 2017

## DE LA PROXIMITÉ AU NATIONAL, UNE DISPARITÉ DU RAYONNEMENT UNIVERSITAIRE

### Origine géographique des étudiants

En 2016, un ● représente 5%

- Étudiants inscrits ayant obtenu leur baccalauréat dans un département non limitrophe ou à l'étranger
- Étudiants inscrits ayant obtenu leur baccalauréat dans un département limitrophe à celui d'étude
- Étudiants inscrits ayant obtenu leur baccalauréat dans le département d'étude
- Académies



**Exemple de lecture :** Au sein de la métropole bordelaise, 45% des étudiants inscrits ont obtenu leur baccalauréat dans le département d'étude, 20% sont originaires d'un département limitrophe à celui d'étude et 35% sont originaires d'un département non limitrophe ou de l'étranger.

Source : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2016

### ● DES UNIVERSITÉS ATTRACTIVES GRÂCE À LA VARIÉTÉ DE L'OFFRE UNIVERSITAIRE

Les établissements d'enseignement supérieur ne sont pas seulement des équipements de proximité destinés à une population locale. Par nature, ils rayonnent, structurent le territoire national et attirent des étudiants au-delà de leur bassin de population. Les universités attirent d'autant plus loin que leur plateau d'enseignement est varié et complet.

La situation parisienne est singulière dans le sens où l'attractivité de ses établissements d'enseignement supérieur rayonne sur le plus important bassin de population localement mais a également des effets sur l'ensemble du territoire national et à l'étranger.

Proportionnellement, c'est à Montpellier que la part des étudiants provenant d'autres régions françaises est la plus importante (47%). Viennent ensuite Tours, Toulouse, Lyon et Bordeaux (entre 41 et 46%) puis Clermont-Ferrand, Grenoble, Paris et Rennes (entre 33 et 36%) pour des tailles d'université pourtant très différentes. La variété de l'offre universitaire est un des critères de cette attractivité nationale, amplifiée par la taille de la population étudiante et le relatif isolement géographique.

### ● DES UNIVERSITÉS AU SERVICE DE LEUR TERRITOIRE DE PROXIMITÉ

À Toulon (71%) et dans une moindre mesure à Brest, Nice, Rouen et Saint-Étienne les étudiants sont en grande majorité locaux : entre 55 et 60% ont eu leur baccalauréat dans le

département. La poursuite des études dans la région d'origine est l'option retenue par la majorité de ces jeunes bacheliers qui hésitent parfois à s'éloigner et trouvent, y compris dans les petites universités, une offre suffisante pour leurs premières années universitaires. Le coût plus limité des études dans sa région d'origine peut aussi expliquer ce choix de la proximité.

Paradoxalement, la majorité des étudiants des universités de Lille (54%) et Aix-Marseille (52%) ont eu leur baccalauréat dans le département : cette forte attractivité interroge au regard de la taille et de l'offre universitaire proposée.

Les universités de Dijon (40%), Nancy et Metz (32,5%) et de Strasbourg (27%) présentent une forte proportion d'étudiants originaires de départements limitrophes.

### CE QUI EST OBSERVÉ

**Les étudiants** sont classés en plusieurs provenances selon le lieu d'obtention du baccalauréat : ils peuvent venir de la même académie, d'autres académies de la même région (cela ne concerne pas toutes les régions), d'autres régions françaises et de l'étranger.

SOURCE : MESRI - EFFECTIFS D'ÉTUDIANTS INSCRITS DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS SOUS TUTELLE DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, 2016

## INNOVATION NE RIME PAS TOUJOURS AVEC GRANDES MÉTROPOLIS

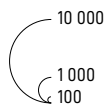
### Nombre de brevets déposés pour 100 cadres des fonctions métropolitaines (CFM)

En 2013-2015

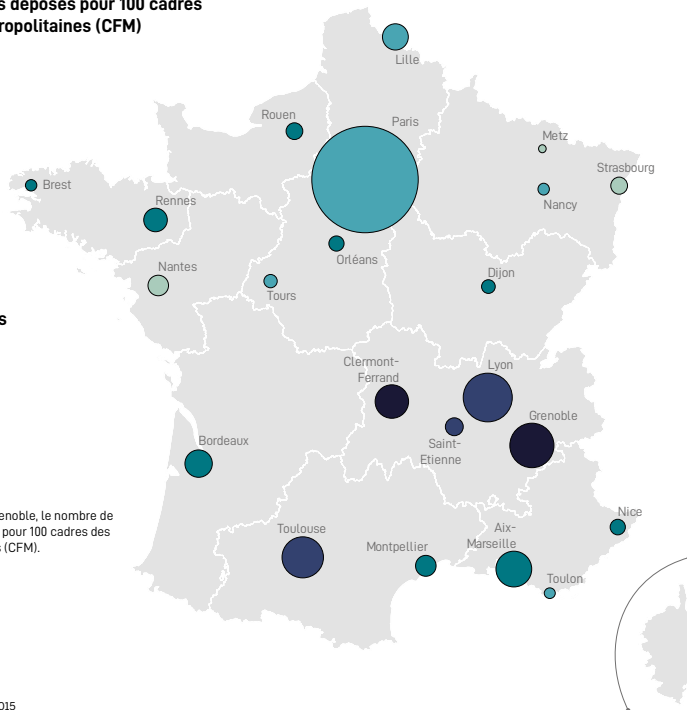


### Nombre de brevets

En 2013-2015



**Exemple de lecture :** À Grenoble, le nombre de brevets déposés est de 10 pour 100 cadres des fonctions métropolitaines (CFM).



Source : INPI, INSEE, 2013-2015

Le brevet est l'un des outils permettant de protéger la propriété intellectuelle des innovations. Il permet donc de les stimuler mais est aussi un indicateur de plus en plus décrié pour appréhender l'innovation des territoires (course aux brevets, brevets rendus publics par des grands groupes...).

### ● UN TISSU INDUSTRIEL FAVORABLE AU DÉPÔT DE BREVETS...

Parmi les métropoles, Grenoble et Clermont-Ferrand se singularisent par un nombre élevé de brevets et un nombre de cadres des fonctions métropolitaines dans la moyenne. Il apparaît donc que le lien entre les activités de recherche et le tissu industriel y est à la fois fort et bien organisé (près de 10 brevets

dépôtés pour 100 cadres des fonctions métropolitaines). Dans une moindre mesure, la situation – bien que nettement inférieure – est également satisfaisante pour Saint-Étienne, Lyon et Toulouse : entre 3 et 4 brevets pour 100 cadres. La présence de grandes entreprises et une relative spécialisation économique semblent aussi propices à la performance de l'écosystème local. Contrairement à l'idée reçue, il semble donc que les grandes métropoles ne soient pas toujours les plus performantes en matière d'innovation. Ainsi, les entreprises clermontoises déposent davantage de brevets que les entreprises bordelaises, et à peine moins que les marseillaises (respectivement 1 680, 1 175 et 1 930) pour un nombre d'emplois de cadres des fonctions métropolitaines 3 et 5 fois inférieurs. De la même façon, les acteurs grenoblois déposent 2 880 brevets contre seulement 2 500 pour leurs homologues toulousains ; pourtant Grenoble compte 2 fois moins d'emplois métropolitains que Toulouse.

### ● ... TANDIS QUE L'INFLUENCE DE LA DÉMOGRAPHIE RESTE MESURÉE

Parmi les métropoles les plus peuplées, Lille, Strasbourg et Nantes déposent finalement peu de brevets au regard du nombre d'emplois métropolitains présents (ratio entre 1,35 et 2,44). Le constat est tout aussi préoccupant en ce qui concerne la métropole du Grand Paris où certes un nombre élevé de brevets est déposé mais reste proportionnellement faible.

### CE QUI EST OBSERVÉ

**Le nombre de brevets déposés par inventeur** permet de qualifier une partie de l'innovation d'un territoire. Les cadres des fonctions métropolitaines sont les cadres ou chefs d'entreprises de dix salariés ou plus des fonctions conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs. SOURCE : LES DONNÉES RELATIVES AUX BREVETS PROVIENNENT DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROTECTION INDUSTRIELLE. LES CADRES DES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES SONT CALCULÉS PAR L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES

# Travailler

---

Les métropoles concentrent les principaux pôles d'emplois. Elles amortissent mieux que le reste du territoire, les tendances démographiques de fond, en particulier le vieillissement de la population active. Elles favorisent l'insertion des jeunes.

Chaque métropole a une position singulière au regard de la nature de son tissu économique, de sa structure démographique, de son histoire...

Paris constitue un cas particulier. Au vu des écarts d'échelle, du fait des volumes importants qu'elle concentre par rapport aux autres métropoles, elle cumule les difficultés mais dispose également de ressorts qui sont autant de pistes de solution.

## LES MÉTROPOLIS ATTIRENT LES JEUNES ACTIFS

### ● PLUS DE JEUNES ACTIFS OCCUPÉS DANS LES MÉTROPOLIS QUE DANS LE RESTE DE LA FRANCE

Plus que les autres territoires, les métropoles contribuent à l'insertion économique des jeunes, en particulier les jeunes diplômés. Le poids des jeunes actifs occupés dans la population active occupée totale varie entre 22 et 29% au sein des 22 métropoles, avec une médiane à 25% pour une médiane nationale à 20%. Toulouse affiche la part la plus élevée, suivie de près par Lyon, Paris, Lille et Montpellier. À l'inverse Nice, Toulon, Aix-Marseille et Saint-Étienne comptent moins de 24% de jeunes actifs dans leur population active occupée.

### ● LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPÉE EST MOINS IMPORTANT DANS LES MÉTROPOLIS

Dans un contexte national de maintien de la population active occupée, les jeunes actifs occupés sont moins nombreux en 2015 qu'en 2010 (200 000 jeunes en moins). Sur la même période, les actifs de plus de 55 ans, ont quant à eux vu leur nombre augmenter en lien avec les effets démographiques des classes d'âges du baby-boom. En conséquence, le poids des jeunes actifs s'est réduit entre 2010 et 2015, passant de 21% à 20% (médiane de l'ensemble des intercommunalités). Au sein des métropoles, on constate une quasi stabilité de cette proportion.

Les différences observées entre les métropoles expriment des contextes économiques et démographiques spécifiques. Les structures de l'emploi industriel, selon les secteurs, peuvent expliquer les évolutions. Toulouse, en lien avec l'aéronautique, a maintenu sa population de jeunes actifs occupés, comme les métropoles de l'ouest de la France, pendant que les territoires du Nord et de l'Est affichent des valeurs négatives. Quant au Grand Paris, le recul du poids de la population active jeune peut s'expliquer par les difficultés d'accès au logement pour des personnes en début de carrière.

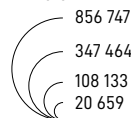
#### Part des actifs occupés de 25-34 ans

En 2015, en %



#### Nombre des actifs occupés de 25-34 ans

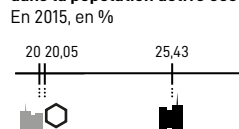
En 2015



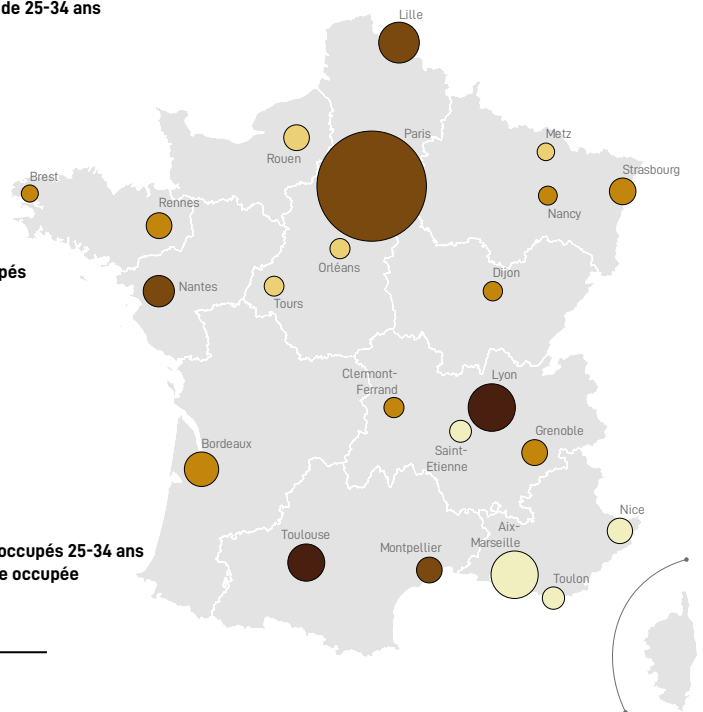
#### CHIFFRES DE RÉFÉRENCE Médiane

#### Poids des jeunes actifs occupés 25-34 ans dans la population active occupée

En 2015, en %



Source : INSEE, 2015



#### Evolution en points du poids des jeunes actifs occupés

Entre 2010 et 2015, un ● valant 0,1 point



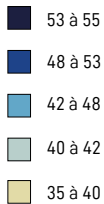
Source : INSEE, 2015

### CE QUI EST OBSERVÉ

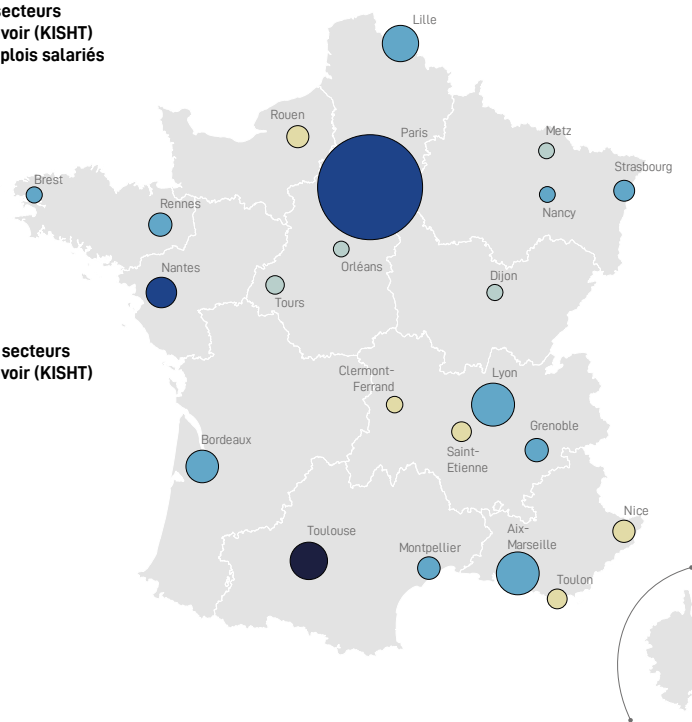
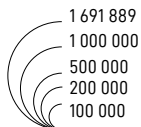
**Poids des jeunes actifs** : l'indicateur retenu est le poids des jeunes actifs occupés de 25-34 ans dans la population active occupée de 15 ans et plus, en 2010 et 2015. L'évolution entre 2010 et 2015 est mesurée en points. Pour éviter les répétitions dans le texte, il pourra être écrit dans l'analyse « poids des jeunes actifs ». Il ne s'agit pas du taux d'activité qui est le rapport entre la population active (occupée et au chômage) sur la population totale, ni du taux d'emploi qui lui rapporte la population active occupée sur la population totale. SOURCE : INSEE, RP 2010-2015

## LES EMPLOIS DE LA MONDIALISATION LES PLUS VALORISÉS SE RETROUVENT DANS LES MÉTROPOLES

**Part des emplois des secteurs à haute intensité de savoir (KISHT) sur l'ensemble des emplois salariés**  
En 2018, en %



**Nombre d'emplois des secteurs à haute intensité de savoir (KISHT)**  
En 2018



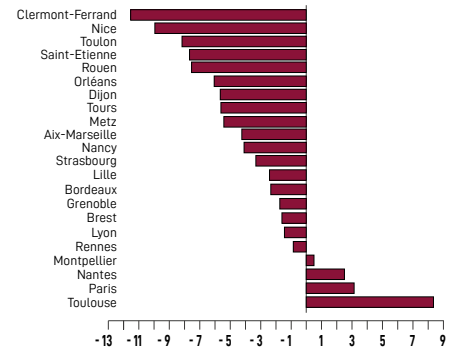
Source : ACOSS, EUROSTAT, 2018

Parmi les 6 950 000 emplois français des secteurs à haute intensité de savoir, 53% se concentrent dans les 22 métropoles. Celles-ci ne représentent pourtant que 43% de l'ensemble des emplois salariés privés nationaux. Cet effet de concentration est particulièrement marqué pour les départements des Bouches-du-Rhône, du Rhône et de la Haute-Garonne, où les métropoles rassemblent jusqu'à 96% de ces emplois à Aix-Marseille, 89% à Lyon et 83% à Toulouse. Cette surreprésentation s'observe également pour des métropoles de taille plus modeste. Le poids métropolitain de ces emplois à l'échelle du département pour ces secteurs dépasse de 11 à 14 points leur poids pour le total des emplois salariés privés, c'est le cas notamment de Strasbourg, Metz, Tours et Dijon.

### ● EMPLOIS À HAUTE INTENSITÉ DE SAVOIR ET TAILLE DES MÉTROPOLES SONT LIÉS

En termes de volume, le nombre de ces emplois par métropole est plus ou moins corrélé à la taille de ces dernières : les effectifs les plus importants se situent à Lyon et Aix-Marseille. Leur part dans l'économie locale reflète cependant certaines particularités indistinctement des volumes concernés : Toulouse compte la représentation la plus forte avec 55% des emplois suivie de Nantes et Montpellier. Cet effet de masse s'explique par la nécessité de concentration géographique des activités de ces secteurs, soit par réseau et échanges directs entre acteurs, soit parce qu'elles concernent des services non délocalisables qui nécessitent de la proximité. C'est notamment le cas pour les services présentiels qualifiés (santé, enseignement, administration publique, services financiers et d'assurance) directe-

**Part des emplois des secteurs à haute intensité de savoir**  
Ecart à la moyenne des métropoles, en %



ment en lien avec les densités résidentielles. Le Grand Paris reste un cas particulier avec des volumes largement supérieurs et une part de 50%, au deuxième rang des métropoles françaises.

### ● DES EMPLOIS QUI SE CONCENTRENT DANS LES MÉTROPOLES LES PLUS ATTRACTIVES

Sur les 22 métropoles, la part des emplois des secteurs à haute intensité de savoir a augmenté de 3,2 points entre 2008 et 2018. Ils contribuent à hauteur de 86% de la croissance de tous les emplois salariés privés. En 10 ans, le nombre d'emplois de ces secteurs a crû de 16% sur les 22 métropoles, soit près de 497 000 emplois, dont la moitié s'est faite sur deux d'entre elles : 38% sur Paris et 12% sur Lyon. Néanmoins les dynamiques restent plus importantes sur les grandes métropoles attractives de l'Ouest : Bordeaux (24%), Rennes, Toulouse et Nantes (35%). Cette dernière prend un tournant assez fort vers ces secteurs d'activités qui contribuent largement à la croissance totale de l'emploi sur la métropole. Les dynamismes de Bordeaux et Toulouse s'avèrent plus généraux puisque ce sont les seules métropoles où les emplois, hors secteurs à haute intensité de savoir, croissent de plus de 10% entre 2008 et 2018.

### CE QUI EST OBSERVÉ

**Les secteurs à haute intensité de savoir** regroupent des activités qui reposent avant tout sur le capital humain, que ce soit en termes de connaissances ou de compétences. Associés à l'innovation, ils concernent autant des produits à forte technicité que des services et processus qualifiés. Ils contribuent ainsi au développement économique des territoires par des gains de valeur ajoutée, de productivité, des avantages concurrentiels et une forte attractivité pour les emplois qualifiés et bien rémunérés. Biais d'analyse : l'analyse a été faite avec l'emploi salarié privé ce qui met en avant la Haute technologie au détriment des secteurs à forte intensité en connaissance qui sont aussi très présents dans l'emploi public. Méthodologie : ec.europa.eu/eurostat

SOURCE : ACOSS (CAISSE NATIONALE DES URSSAF).

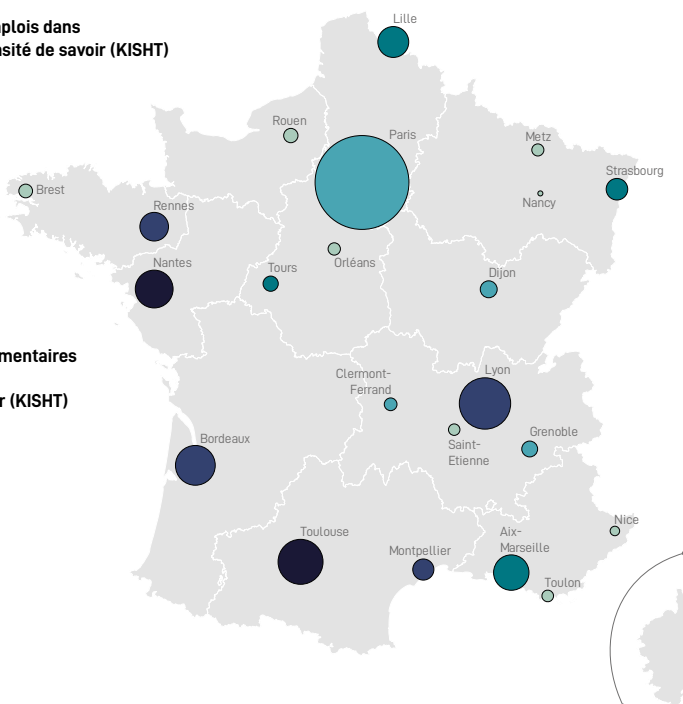
Promenade Michel Corajoud, Bordeaux  
© HÉLÈNE DUMORA, A'URBA



Évolution du nombre d'emplois dans les secteurs à haute intensité de savoir (KISHT) Entre 2008 et 2018, en %



Nombre d'emplois supplémentaires dans les secteurs à haute intensité de savoir (KISHT) Entre 2008 et 2018



## LES SECTEURS À HAUTE INTENSITÉ DE SAVOIR

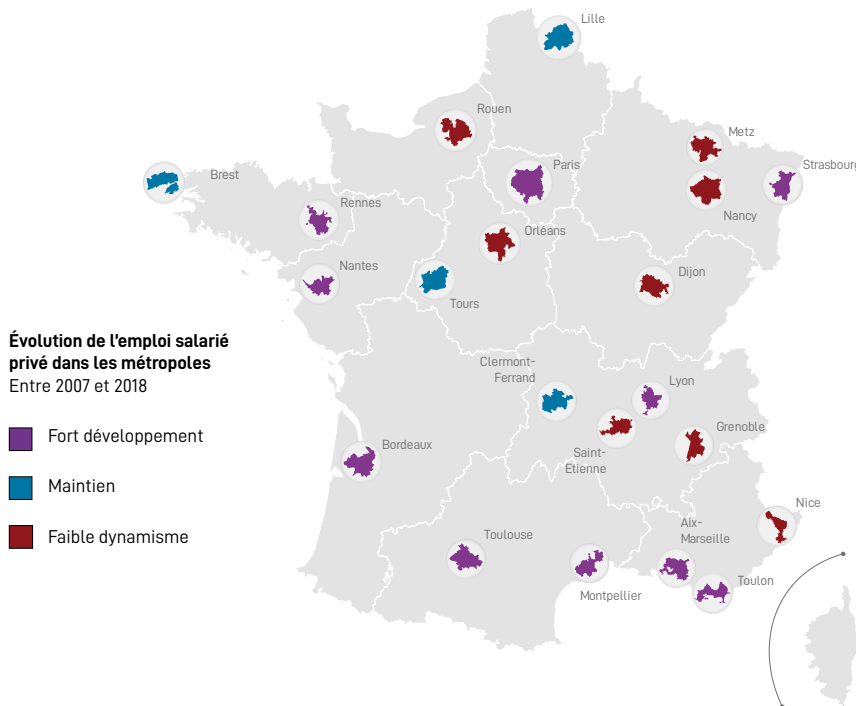
Les secteurs à haute intensité de savoir se composent de deux grandes familles d'activités :

- services à forte intensité de connaissance (services présentiels qualifiés, services aux entreprises à forte intensité en connaissance et services financiers à forte intensité en connaissance),
- industrie de haute technologie.

Dans les 22 métropoles, 96% des emplois des secteurs à haute intensité de savoir sont représentés par les services à forte intensité de connaissance. Les emplois de l'industrie de haute technologie ne représentent ainsi qu'une faible part (4%). Affichant une proportion d'emplois dans l'industrie de haute technologie de 21%, Toulouse Métropole fait figure d'exception. Avec 41 000 emplois dans ces secteurs d'activités, les effectifs de la métropole toulousaine dépassent même ceux du Grand Paris (38 000).

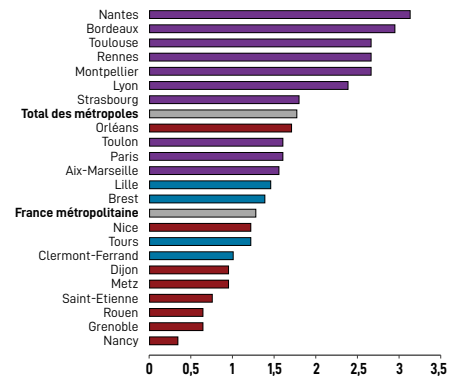
Source : ACOSS, EUROSTAT, 2008-2018

## ÉVOLUTION DE L'EMPLOI ET STRUCTURE ÉCONOMIQUE : TROIS PROFILS DIFFÉRENTS

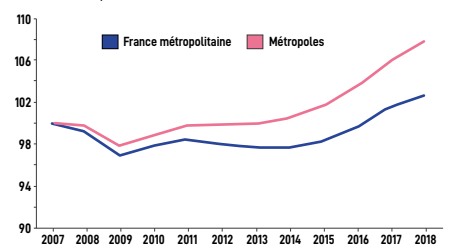


Source : ACOSS, 2007-2018

**Variation annuelle moyenne de l'emploi salarié**  
Entre 2014 et 2018, en %



**Évolution comparée de l'emploi salarié privé en France et dans les métropoles**  
Base 100 à partir de 2007



La France compte en 2018 plus de 18 millions d'emplois salariés, soit environ ¾ de l'emploi total. Le volume de l'emploi salarié est soumis à de fortes variations qui s'expliquent par la conjonction de facteurs démographiques, d'impacts de mesures nationales et de répercussions des effets internationaux. La tendance de moyen terme est à un léger accroissement. En 2018, le volume de l'emploi salarié national est de 3% supérieur à ce qu'il était 10 ans auparavant. L'évolution n'a pas été continue : elle est marquée par une baisse de 2007 à 2009, suivie d'un accroissement de 2009 à 2011, auquel fait suite un léger recul jusqu'à 2014 où apparaît un mouvement soutenu à la hausse.

Les 22 métropoles concentrent 42% des emplois salariés privés français, proportion en hausse tendancielle. Elles semblent, mieux que le reste de la France, sous l'effet d'une économie diversifiée, amortir les effets conjoncturels économiques, suivant la courbe nationale, mais avec des baisses moins prononcées et des augmentations plus fortes.

### ● TROIS TYPES DE MÉTROPOLIS

Les métropoles qui présentent un fort dynamisme de l'emploi comprennent Paris, Lyon, Toulouse, Nantes, Marseille, Bordeaux, Montpellier, Rennes, Strasbourg et Toulon. Le volume de l'emploi salarié en 2018 y est supérieur à celui de 2007 et le rythme d'accroissement constaté récemment est très soutenu. Ce sont les métropoles qui concentrent le plus d'emplois sur le plan national et qui présentent un tissu économique diversifié, plus apte à contenir les effets conjoncturels. Toulon fait figure d'exception dans ce groupe, avec moins de 100 000 emplois salariés. Dans ces métropoles, la part de l'emploi productif, c'est-à-dire non directement lié à la présence de population, est plus élevée que dans les autres métropoles. On y trouve également une forte présence de cadres occupant des fonctions métropolitaines.

D'autres métropoles, malgré un accroissement récent de l'emploi salarié (entre 2014 et 2018), présentent un volume total inférieur à ce qu'il était en 2007. Il s'agit de Tours,

Brest, Clermont-Ferrand et Lille. Le dynamisme de l'emploi reste à confirmer dans ces métropoles aux profils variables : plutôt tournées vers l'économie présentielle pour Brest et Tours, plutôt orientées vers les fonctions métropolitaines pour Clermont-Ferrand et Lille, où la progression de l'emploi tertiaire n'a pas compensé le recul de l'industrie.

Pour finir, certaines métropoles cumulent un volume de l'emploi salarié en recul (ou en maintien) sur la dernière décennie et un rythme d'accroissement récent modéré. On y retrouve Saint-Étienne, Rouen, Nancy, Metz, Dijon, Nice, Grenoble, Orléans. Ces territoires se caractérisent par une forte représentation de l'emploi présentiel, en recul, et des fonctions métropolitaines peu développées. De ce point de vue, Grenoble fait figure d'exception avec une économie tournée vers la production et les fonctions métropolitaines. Situation singulière également pour Orléans qui, à volume d'emplois équivalent entre 2007 et 2018, connaît un accroissement accéléré depuis 2014.

### CE QUI EST OBSERVÉ

**Le volume de l'emploi salarié** au travers des déclarations URSSAF faites par les entreprises au 31-12 de chaque année. Cette source ne permet pas de distinguer l'emploi à temps partiel.





Gare maritime, Toulon  
© AUDAT, VAR, 2017



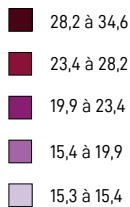
Quartier impérial, Metz  
© AGURAM



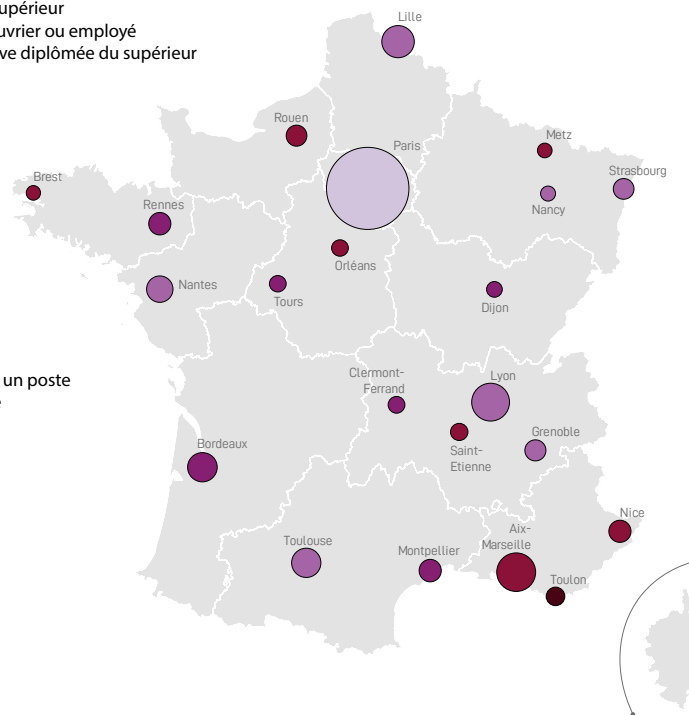
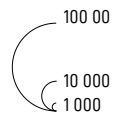
Rennes  
© MRW ZEPPELINE DESTINATION-RENNES

## LES MÉTROPOLIS PRÉSERVENT, PLUTÔT MIEUX, LES JEUNES DIPLÔMÉS DU DÉCLASSEMENT PROFESSIONNEL

Part des diplômés du supérieur occupant un poste d'ouvrier ou employé dans la population active diplômée du supérieur  
En 2015, en %



Nombre de diplômés du supérieur occupant un poste d'ouvrier ou d'employé  
En 2015

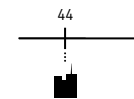


Source : INSEE, 2015

CHIFFRES DE RÉFÉRENCE

Jeunes diplômés en situation de déclassement dans les métropoles en 2015  
**245 000 jeunes diplômés, soit 1 jeune sur 5**

Poids des jeunes diplômés du supérieur travaillant dans une métropole  
En 2015, en %



### ● UN DÉCLASSEMENT DES JEUNES DIPLÔMÉS MOINS IMPORTANT DANS LES MÉTROPOLIS

En 2015, 35% des actifs diplômés déclassés vivent dans l'une des 22 métropoles (soit 245 000 jeunes), 13% dans les autres grandes agglomérations françaises (95 000) et 52% dans le reste de la France (365 000). Ce sont donc les territoires « ruraux » qui accueillent la plus grande part des jeunes déclassés.

Un jeune diplômé sur cinq qui travaille dans une métropole occupe un poste en dessous de sa qualification ; cette proportion est d'un sur quatre dans les grandes agglomérations (du panel observ'agglo), et supérieure à un sur trois dans le reste du territoire. Le déclassement est donc d'autant moins fréquent qu'on se trouve en territoire aggloméré, mais cependant avec des nuances très marquées.

### ● LE DÉCLASSEMENT DANS L'EMPLOI POUR ENTRER SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

37% des jeunes diplômés occupant un poste d'employé ou d'ouvrier sont dans la métropole du Grand Paris (soit près de 90 000 personnes). Sur le marché du travail parisien, ce déclassement peut être accepté

par les jeunes diplômés en début de carrière, dans l'attente d'une évolution vers des postes plus qualifiés après quelques années d'expérience professionnelle. Ce calcul est sans doute aussi celui des jeunes diplômés lyonnais et marseillais (8% des déclassés des métropoles, soit 19 000 diplômés), et dans une moindre mesure à Lille (6%, 14 000 jeunes), Toulouse et Bordeaux (5%, 12 000 diplômés). En revanche, sur des marchés du travail plus tendus, ce déclassement risque de durer.

L'écart entre la part des jeunes diplômés en emploi et celle des jeunes diplômés déclassés laisse en effet supposer des risques de déclassement plus ou moins durables. Sur le marché parisien, 15% des jeunes diplômés sont déclassés mais dans le même temps 68% des jeunes actifs sont des diplômés. À Toulouse, Nantes, Lyon, Grenoble, Nancy, Strasbourg et Lille, la proportion de jeunes diplômés en emploi est supérieure à 60% et celle des déclassés inférieure à 20%. Seules Rennes, Bordeaux et Montpellier présentent un taux de déclassement légèrement plus important (22%). Dans ces métropoles, le marché du travail est porteur pour les jeunes diplômés qui acceptent visiblement le déclassement en attendant mieux.

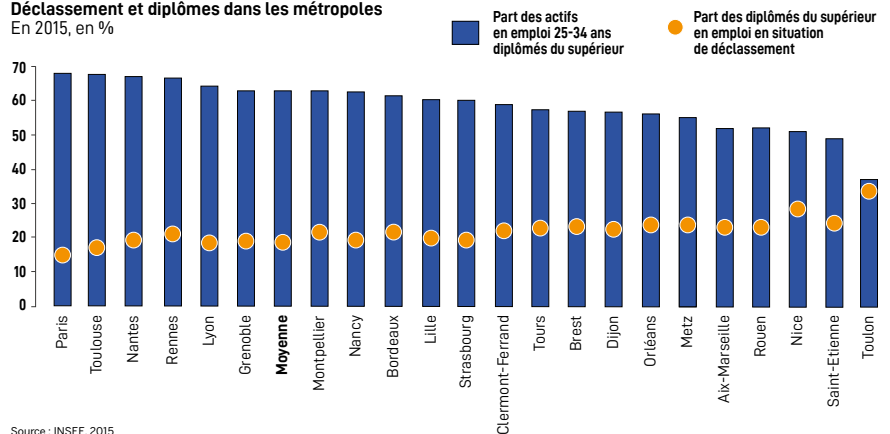
### ● LE RISQUE D'UN DÉCLASSEMENT DURABLE EXISTE DANS LES MÉTROPOLIS AU MARCHÉ DE L'EMPLOI PLUS ÉTROIT

Dans les métropoles plus petites, mais également à Aix-Marseille, Rouen et Nice, les jeunes diplômés sont beaucoup moins majoritaires dans le marché de l'emploi des 25-34 ans (environ 55% des jeunes actifs) et environ un jeune diplômé sur quatre occupe un emploi sous-qualifié. Ces marchés, plus étroits et avec parfois une forte dimension pré-sentielle et touristique, ont du mal à proposer des emplois correspondant aux qualifications locales. Les jeunes diplômés font alors le choix soit de partir travailler ailleurs soit de rester mais en acceptant le déclassement. Les métropoles du sud du pays, ainsi que Brest, Metz, Orléans et Saint-Étienne sont concernées par ce phénomène où les jeunes restent davantage sur leur territoire. Les situations d'emplois sous-qualifiés des jeunes diplômés du supérieur sont préoccupantes à plus d'un titre. Tout d'abord, ces jeunes diplômés empêchent des jeunes moins qualifiés d'accéder à des postes d'emploi pourtant en rapport avec leurs qualifications. Ce décalage entre qualification et niveau d'emploi est également souvent révélateur d'une inadéquation entre les offres de



formation locale et le marché du travail, voire d'une incapacité pour les entreprises à recruter des jeunes venus d'ailleurs ; les populations moins qualifiées étant par ailleurs moins mobiles. Le taux de déclassement, en augmentation ces dernières années, témoigne aussi des difficultés d'embauche des jeunes diplômés, soit par manque d'entreprises à haute valeur ajoutée, soit tout simplement par manque d'emploi. Enfin, le déclassement dans l'emploi peut concerner les conjoints de personnes en mobilité professionnelle qui acceptent, pour suivre leur conjoint, des emplois inférieurs à leur qualification. Quelles qu'en soient la raison et l'explication, le déclassement dans l'emploi est souvent source de frustrations et de démotivations pour le jeune diplômé, surtout s'il s'inscrit dans la durée.

## Déclassement et diplômes dans les métropoles En 2015, en %



Source : INSEE, 2015

Exemple de lecture : À Toulon, la part des diplômés du supérieur de 25-34 ans dans l'ensemble des actifs de 25-35 ans est de 37,7% Tandis que la part des emplois en situation de déclassement dans l'ensemble des actifs diplômés du supérieur est de 34,6%.

## CE QUI EST OBSERVÉ

**L'indicateur de déclassement (ou surqualification)** mesure la part des actifs diplômés de l'enseignement supérieur occupant un poste de travail d'employés ou d'ouvriers. Le taux d'emploi des diplômés du supérieur est calculé en rapportant le nombre des diplômés du supérieur âgés de 25 à 34 ans ayant un emploi au nombre total de diplômés du supérieur âgés de 25 à 34 ans (le choix a été fait de retirer les étudiants et les stagiaires non rémunérés du dénominateur). SOURCE : INSEE, RP 2015, MIGCOM

# Habiter

---

Il existe une réelle spécificité métropolitaine en ce qui concerne l'habitat en France. On observe une dynamique de la construction inverse à la tendance nationale dans les territoires métropolitains. Les métropoles sont les territoires au marché du logement le plus tendu mais sont dans le même temps ceux dans lesquels on construit le plus.

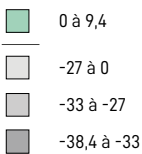
La forte tension immobilière dans les métropoles entraîne des conséquences multiples : davantage de pression sur le logement social, de non-décohabitation, de sur-occupation des logements. Des problèmes structurels qui affectent les métropoles de manière variable.

En effet, la situation des métropoles n'est pas homogène. Leur niveau d'attractivité a un impact direct sur le marché immobilier. Les métropoles de l'ouest ainsi que Lyon et Paris étant les plus attractives, elles concentrent les difficultés au niveau du logement. Elles sont cependant celles qui disposent le plus des leviers pour permettre de les surmonter.

## UNE HAUSSE RELATIVE DE LA CONSTRUCTION DANS LES MÉTROPOLIS DANS UN CONTEXTE NATIONAL EN BERNE

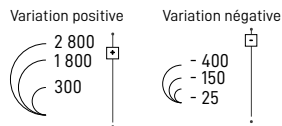
### NIVEAU RÉGIONAL

Variation régionale moyenne du nombre de logements construits  
Entre 2004-2009 et 2010-2016, en %

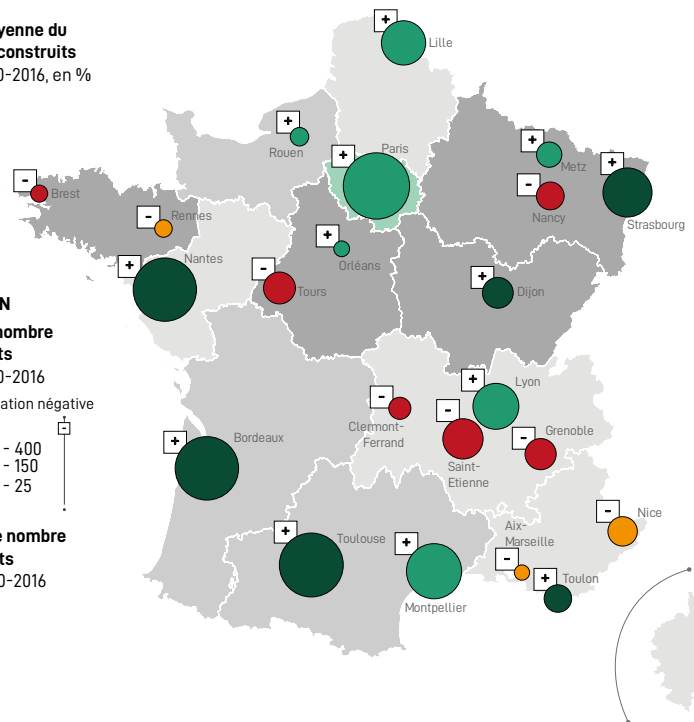
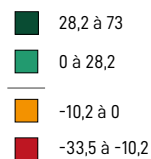


### NIVEAU MÉTROPOLITAIN

Variation moyenne du nombre de logements construits  
Entre 2004-2009 et 2010-2016

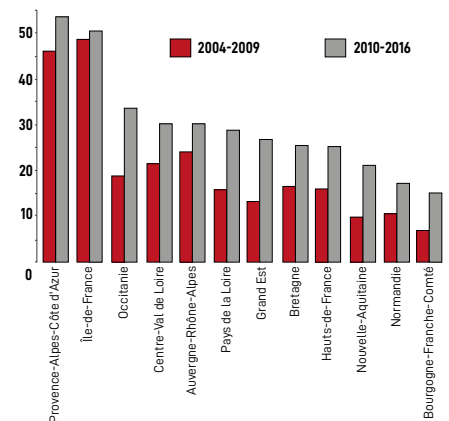


Taux de variation sur le nombre de logements construits  
Entre 2004-2009 et 2010-2016



Source : Ministère de la transition écologique et solidaire, CGDD, SITADEL2, 2004-2016

### Poids des métropoles dans la production de logements neufs dans chaque région Entre 2004-2009 et 2010-2016, en %



Tours, Nancy, Brest, Nice et Clermont-Ferrand). La production de logements neufs n'est qu'en très légère diminution dans les métropoles de Rennes et d'Aix-Marseille, qui maintiennent toutefois un niveau élevé de construction neuve. À l'opposé, les métropoles du Grand Paris, Bordeaux, Toulouse, Nantes et Strasbourg ont été les plus dynamiques en termes de variation de la production de logements entre les deux périodes.

Dans un contexte national de diminution de la construction neuve, la part des métropoles augmente globalement dans chaque région. La métropole du Grand Paris assure à elle seule 51% de la production moyenne en Île-de-France entre 2010 et 2016 (pour 48% en 2004-2009). Les croissances les plus importantes du poids des métropoles dans leur région s'observent en Occitanie (+15 points), dans le Grand Est (+14 points) et dans les Pays de la Loire (+12 points). Dans certaines régions, cette augmentation du poids des métropoles n'est pas portée par toutes les métropoles. Par exemple dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les trois métropoles concentrent 54% de la production régionale au cours de la même période pour 46% en 2004-2009 ; en réalité seule la métropole de Toulon a enregistré une augmentation du nombre annuel moyen de logements neufs.

### ● UN CONTEXTE NATIONAL À LA BAISSÉ

En France métropolitaine, 383 000 logements ont été construits en moyenne annuelle entre 2004 et 2009 et 291 300 entre 2010 et 2016, soit une diminution de 91 800 unités. À l'échelle des régions, seule l'Île-de-France a enregistré une hausse du rythme de la construction neuve. La baisse est prononcée en Nouvelle-Aquitaine (-15 800), en Auvergne-Rhône-Alpes (-13 700) ou en Occitanie (-13 200), mais le niveau moyen 2004-2009 y était très élevé et supérieur au niveau francilien (cf. Observ'agglo, 2019).

### ● UNE HAUSSE DE LA CONSTRUCTION DANS LES MÉTROPOLIS

Les 22 métropoles s'inscrivent dans un mouvement contraire à la tendance nationale. Elles ont enregistré en moyenne 10 800 logements supplémentaires, passant de 82 700 unités annuelles en 2004-2009 à

93 500 logements entre 2010 et 2016. Cette évolution signale un recentrage du développement urbain dans les métropoles, dont la part dans la construction neuve nationale est passée de 22% à 32%.

Les 34 grandes agglomérations de 180 000 habitants ou plus s'inscrivent dans le mouvement national de diminution de la construction neuve entre les deux périodes de référence, puisqu'elles ont connu une perte annuelle moyenne de 3 500 logements (cf. Observ'agglo 2019). Seuls les territoires d'Île-de-France et des Pays de la Loire affichent une variation positive du nombre annuel moyen de logements neufs entre 2004-2009 et 2010-2016.

### ● UNE DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION EN BAISSÉ DANS QUELQUES MÉTROPOLIS

Sept métropoles ont observé une variation moyenne négative (Saint-Étienne, Grenoble,

### CE QUI EST OBSERVÉ

**Variation de la production annuelle moyenne de logements neufs** (mesurée par les déclarations d'ouverture de chantier) entre les périodes 2004-2009 et 2010-2016 pour chaque intercommunalité de France métropolitaine. Une construction est considérée comme commencée après réception de la déclaration d'ouverture de chantier envoyée par le pétitionnaire. Un chantier est considéré ouvert lorsque les fouilles en rigole ou les fondations sont entreprises pour une partie ou la totalité des constructions autorisées. SOURCE : SITADEL@ 2, 2004 à 2016

## DAVANTAGE D'EMMÉNAGEMENTS RÉCENTS DANS LES MÉTROPOLIS

### ● PRÈS DE 4 MÉNAGES SUR 10 INSTALLÉS DANS LEUR LOGEMENT DEPUIS MOINS DE 5 ANS AU SEIN DES MÉTROPOLIS

En 2015, la France métropolitaine compte 28,3 millions de ménages, dont 33% ont changé de résidence au cours des cinq années écoulées.

Les 22 métropoles contribuent fortement à la migration résidentielle des ménages. En moyenne la part des ménages installés dans leur logement depuis moins de 5 ans (38,3%) est supérieure à la moyenne nationale. La présence plus marquée des étudiants et des jeunes actifs dans les métropoles explique notamment cette plus forte mobilité résidentielle. Ce phénomène est particulièrement marqué dans les métropoles de Toulouse, Montpellier, Rennes, Bordeaux et Nancy.

### ● DE PLUS EN PLUS D'EMMÉNAGÉS RÉCENTS DANS LES MÉTROPOLIS

Entre 2010 et 2015, la part des emménagés récents a augmenté dans la plupart des métropoles (38,3% en 2015 contre 37,4% en 2010) alors qu'elle baisse à l'échelle nationale. Il faut noter que la part des emménagés récents des grandes agglomérations de plus de 180 000 habitants est stable entre 2010 et 2015, de 34,5%, soit un niveau intermédiaire entre la moyenne nationale et celle des métropoles.

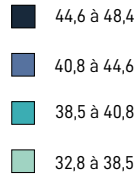
Cette évolution est à relier à la dynamique récente de construction plus importante dans les métropoles que dans le reste du pays. Cette augmentation des emménagés récents est particulièrement marquée à Toulouse, Montpellier, Bordeaux et Nantes. En revanche, elle stagne voire baisse à Orléans, Metz, Paris et Nice. Ces disparités traduisent dans certains territoires (Nice et Grand Paris) une aggravation des tensions sur le marché du logement.

### ● UNE CONTRIBUTION MÉTROPOLITAINE VARIABLE AU SEIN DES RÉGIONS

En 2015, la métropole du Grand Paris accueille 64% des ménages mobiles de la

#### Part des emménagés récents

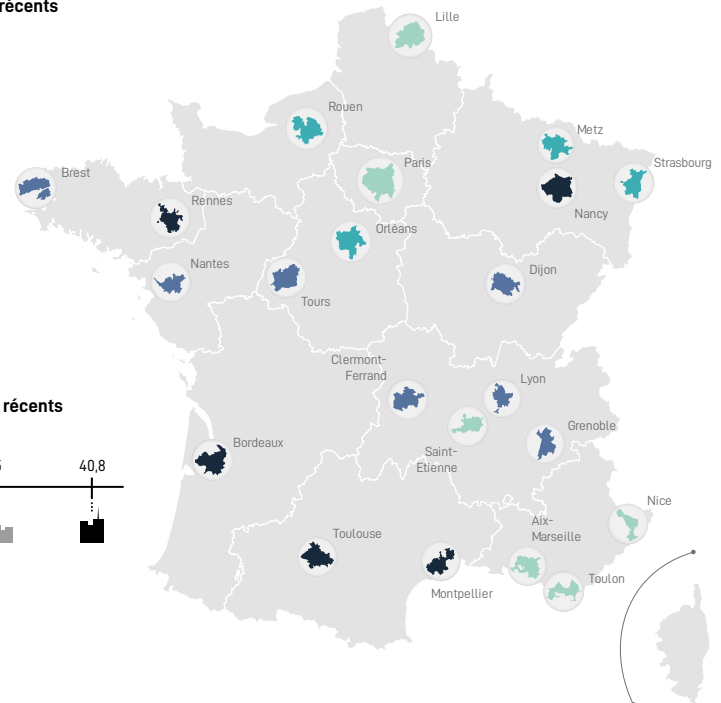
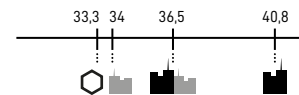
En 2015, en %



#### CHIFFRES DE RÉFÉRENCE Médiane

#### Part des emménagés récents

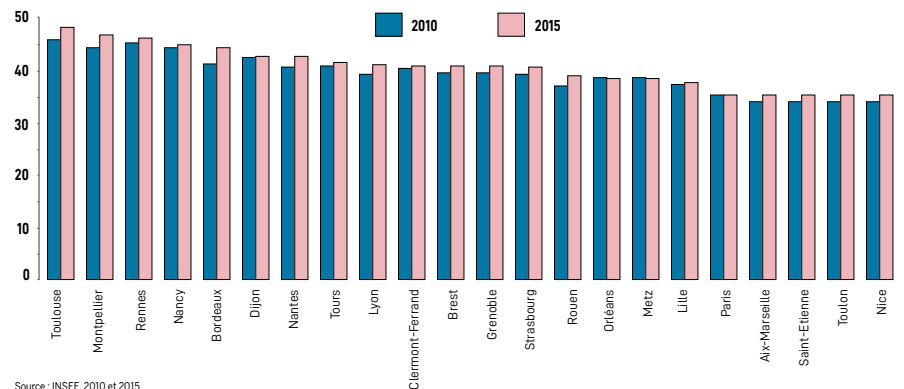
En 2015, en %



Source : INSEE, 2015

#### Part des emménagés récents dans les métropoles

Entre 2010 et 2015, en %



Source : INSEE, 2010 et 2015

région Île-de-France, les trois métropoles de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur abritent 57% des emménagés récents, les 3 métropoles du Grand Est 25%, et Bordeaux Métropole, unique métropole de Nouvelle-

Aquitaine accueille « seulement » 18% des emménagés récents. De manière très logique, ces chiffres sont très influencés par le nombre de métropoles situées dans une seule et même région.

### CE QUI EST OBSERVÉ

Les données prises en compte dans l'analyse sont celles issues des recensements de 2010 et de 2015. Pour chaque territoire, le nombre de ménages ayant emménagé depuis moins de 5 ans est rapporté au nombre total de ménages du même territoire pour obtenir la part des emménagés récents dans l'ensemble des ménages. Il n'y a aucune précision sur le lieu de résidence antérieur des emménagés récents.

SOURCE : INSEE, RP 2010 ET 2015

## LES JEUNES ACTIFS ONT DE PLUS EN PLUS DE DIFFICULTÉS À PARTIR DU DOMICILE PARENTAL

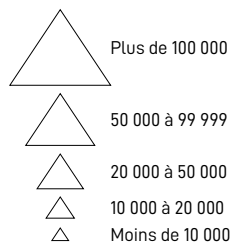
### Taux de non décohabitants

En 2015, en %

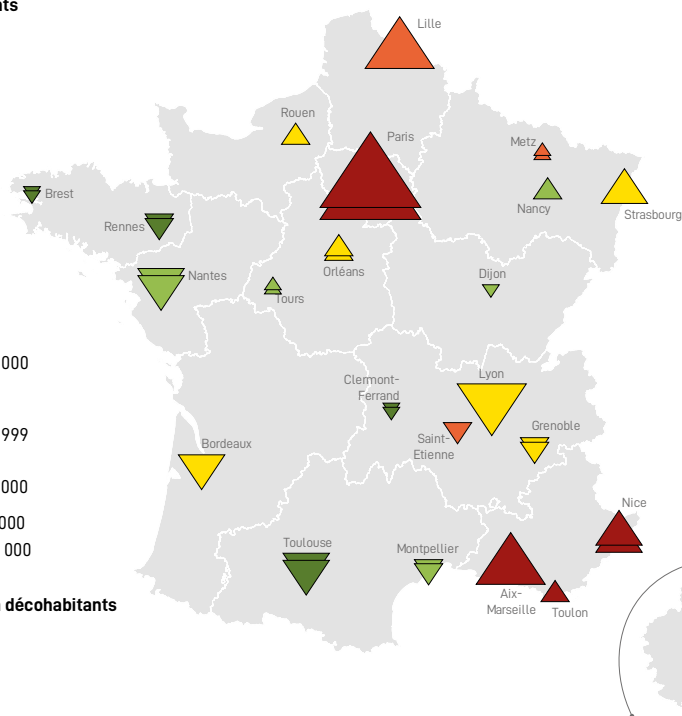
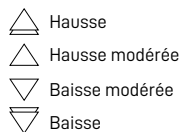


### Nombre de 20-29 ans non décohabitants

En 2015



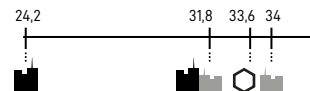
### Evolution du taux de non décohabitants



Source : INSEE, 2015



### Taux de non décohabitants



### UN RENFORCEMENT DE LA PRÉSENCE DES JEUNES ACTIFS DANS LES MÉTROPOLIS

De 2008 à 2015, le nombre de jeunes actifs a diminué de 3,4% en moyenne nationale mais seulement de 1,1% dans les métropoles. Ainsi, celles-ci ont accru leur rôle dans l'accueil des jeunes actifs puisqu'elles en regroupent en 2015 35,7% contre 34,9% auparavant. Néanmoins, avec 50,4%, ce sont les territoires des petites agglomérations qui concentrent encore la majeure partie des jeunes actifs !

### DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU LOGEMENT QUI S'ACCROISSENT POUR LES JEUNES ACTIFS

Le taux moyen de non décohabitants a progressé d'un point entre 2008 et 2015 dans les métropoles (de 27,8% à 28,7%), souvent là où il était déjà élevé (les trois métropoles de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Paris, Metz, Strasbourg et Orléans) et est en repli visible à Montpellier et Grenoble et dans des métropoles où ce taux était déjà faible (Nantes, Dijon, Clermont-Ferrand, Rennes, Brest et Toulouse).

En dehors des métropoles, il augmente également d'un point dans les grandes agglomérations et plus modérément (+0,5%) dans le reste de la France Métropolitaine. L'accentuation de la crise du logement en 2008 semble avoir renforcé les difficultés d'accès au logement des jeunes quel que soit le territoire, en particulier là où les difficultés étaient déjà prégnantes. Les niveaux atteints sont préoccupants, en particulier pour les actifs, dont un sur trois, malgré leur statut, n'arrive pas à prétendre à un logement autonome.

### UN TIERS DES 20-29 ANS ACTIFS VIT CHEZ UNE PERSONNE DE SA FAMILLE

En 2015, 33% des 20-29 ans actifs n'avait pas encore quitté le domicile de ses parents. Cette moyenne nationale est plus faible dans les métropoles, 29% de l'ensemble des jeunes actifs.

### DES INÉGALITÉS D'ACCÈS AU LOGEMENT TRÈS MARQUÉES TERRITORIALEMENT

Les trois métropoles de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Grand Paris, Saint-Étienne et Lille sont celles où la part de non décohabitants est la plus forte, au-dessus de 30% (maximum de 37% pour Aix-Marseille). Un deuxième contingent rassemble Metz, Strasbourg, Lyon et Rouen, entre 25% et 30%. Un troisième se compose d'Orléans,

Grenoble, Bordeaux, Montpellier et Nancy, de 20% à 25%. Les sept autres métropoles connaissent des taux compris entre 16,6% et 20%. Les écarts territoriaux sont élevés, de plus du simple au double, de Toulouse à Aix-Marseille. Cette hiérarchie suit à peu près celle des loyers mesurables dans les métropoles.

### UN ACCÈS À UN LOGEMENT AUTONOME QUI SEMBLE PLUS FACILE EN MÉTROPOLE

En moyenne les actifs de 20-29 ans vivant hors métropole, en grandes agglomérations ou dans le reste du territoire, habitent plus souvent chez leurs parents (34%) que dans les métropoles (29%). Ces dernières sont dotées d'une offre de logements collectifs et de petite taille plus abondante, de mises en couple ou colocation plus fréquentes.

### CE QUI EST OBSERVÉ

**Les non décohabitants :** personnes de 20 à 29 ans habitant dans un logement ordinaire, enfants, petits-enfants ou autres parents de la personne de référence du ménage (environnement familial qu'on appellera « leurs parents »). Le taux de non décohabitants rapporte ces effectifs à l'ensemble des 20-29 ans vivant en ménage. Il est calculé uniquement pour les personnes actives (en emploi ou non). On ne tient pas compte des jeunes actifs logés en foyers ou autre type de logements collectifs. Il peut être lu, avec nuances, comme une mesure de la difficulté de l'accès au logement des jeunes.

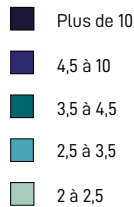
SOURCE : INSEE, RECENSEMENTS DE LA POPULATION 2015 ET 2008, FICHIERS DÉTAIL MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES

## UNE PRESSION SUR LE PARC SOCIAL PLUS FORTE DANS LES MÉTROPOLIS OÙ LE MARCHÉ DU LOGEMENT EST PARTICULIÈREMENT TENDU

### ● UNE DEMANDE DE LOGEMENTS SOCIAUX SUR QUATRE SATISFAITE DANS LES MÉTROPOLIS EN 2017

En 2017, si 50% des demandes de logements sociaux s'exprimaient dans les métropoles (17% dans les autres grandes agglomérations et 33% dans le reste de la France), seules 35% des attributions s'y sont faites (respectivement 18% et 47%). Ce déséquilibre se traduit par le rapport entre demandes et attributions. Dans les métropoles comme dans les grandes agglomérations, on comptait environ 1 attribution pour 4 demandes tandis que ce chiffre était de 1 pour 2,6 dans les autres territoires. Il est particulièrement marqué dans les métropoles les plus peuplées sur un axe allant de Paris à Nice et Marseille, en y ajoutant Bordeaux, avec un rapport supérieur à 4,5 voire à 10 à Paris et Nice. La situation semble plus détendue à Nantes, Grenoble, Clermont-Ferrand et Toulouse avec un rapport compris entre 3,5 et 4,5. C'est dans les métropoles les moins peuplées que la situation semble la plus fluide.

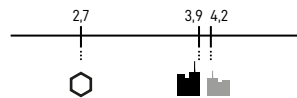
### Rapport entre demandes et attributions de logements sociaux En 2017



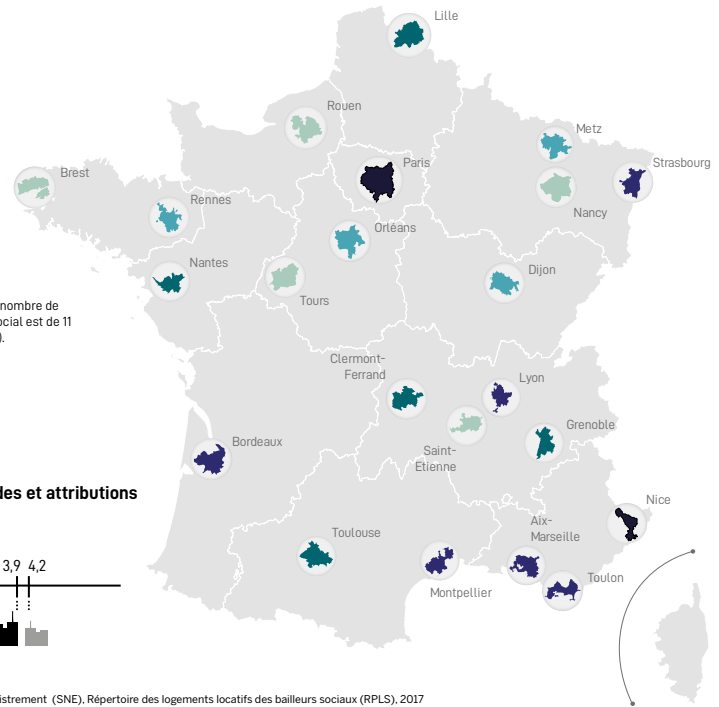
Exemple de lecture : À Nice, le nombre de demandes pour un logement social est de 11 (1 attribution pour 11 demandes).

### CHIFFRES DE RÉFÉRENCE Médiane

### Rapport entre demandes et attributions de logements sociaux En 2017



Source : Système National d'Enregistrement (SNE), Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS), 2017



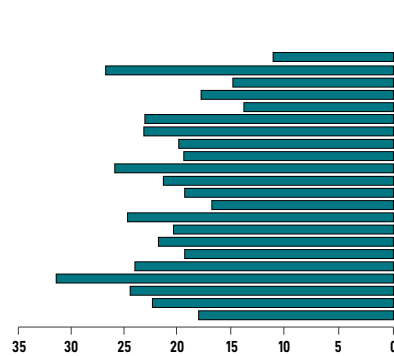
### ● LE DÉSÉQUILIBRE DEMANDES/ATTRIBUTIONS PEU RELIÉ AUX STOCKS LOCAUX DE LOGEMENTS SOCIAUX

Plus que l'importance locale du parc de logements sociaux, c'est le niveau de la demande qui semble expliquer les tensions. À titre d'exemple : la métropole de Paris connaît un taux de logements sociaux de 26,9% et 1 attribution pour 10 demandes alors que dans la métropole brestoise, le taux de logements sociaux est de 18% et le rapport de 2,1. Il n'y a donc pas de lien direct entre niveau du stock et degré d'insatisfaction de la demande. Le niveau de cette dernière est à relier au profil social des populations des territoires (entre autres la part des ménages éligibles à un logement social) mais aussi aux caractéristiques locales du marché du logement : fluidité dans le parc de logements privés, coût de la location et de l'accession, typologie de l'offre...

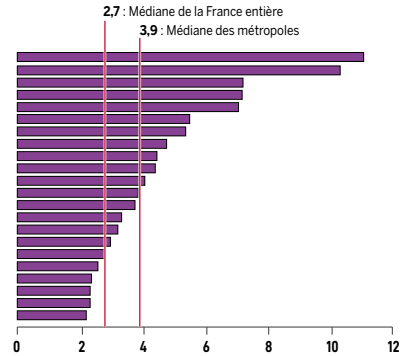
### ● UNE HIÉRARCHIE DES TENSIONS TRÈS DIFFÉRENTE SELON LES RÉGIONS

Seules les régions Normandie, Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie voient un rapport

### Part du parc social dans le parc de résidences principales En 2017, en %



### Rapport entre demandes et attributions de logements sociaux En 2017



Source : Système National d'Enregistrement (SNE), Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS), 2017

demandes/attributions plus élevé dans les grandes agglomérations que dans les métropoles. Ailleurs, les tensions sont les plus fortes dans les métropoles avec deux cas de figure : des régions où les tensions dans les grandes agglomérations sont plus fortes que dans le reste de la région (Île-de-

France, Bourgogne / Franche-Comté, Grand Est) ; l'ordre inverse prévaut en Hauts-de-France, Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Un cas atypique est celui de la Bretagne où le rapport demandes/attributions est à peu près le même – et plutôt bas (2,8) – quel que soit le territoire.

### CE QUI EST OBSERVÉ

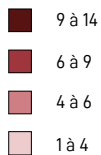
**Le taux de pression sur le logement social** : c'est le rapport entre les demandes et les attributions dans le parc social en 2017. Toutes les demandes sont prises en compte, que les ménages habitent dans le parc privé ou le parc social, en tant que propriétaires ou locataires. SOURCE : SNE 2017



## UNE INTENSIFICATION DES PHÉNOMÈNES DE « SUR » ET « SOUS » OCCUPATION DES LOGEMENTS

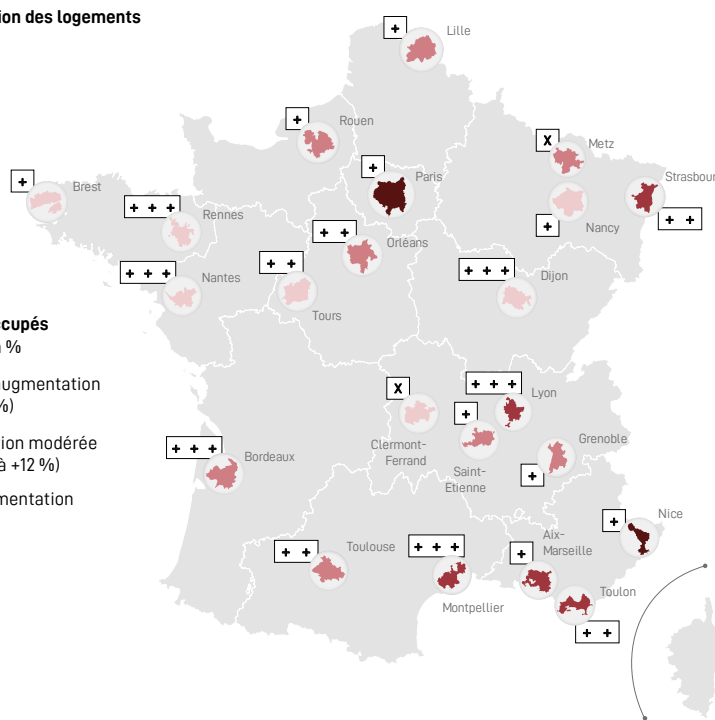
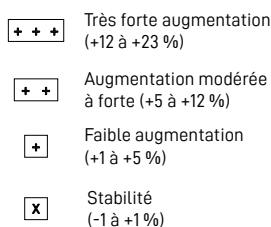
### Taux de sur-occupation des logements

En 2015, en %



### Variation du nombre de logements sur-occupés

Entre 2010 et 2015, en %



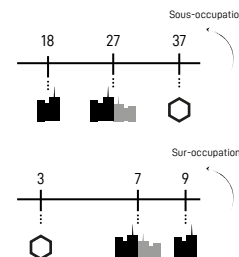
Source : INSEE, 2010-2015

### CHIFFRES DE RÉFÉRENCE

Médiane

### Part des résidences principales sur et sous-occupées

En 2015, en %



des propriétaires occupants. Au final, le parc social regroupe 40% des logements sur-occupés des métropoles.

Ces situations sont intimement liées aux difficultés socio-économiques rencontrées par les ménages. Dans les métropoles, 18% des ménages dont la personne de référence est à la recherche d'un emploi vivent dans un logement sur-occupé. Les effets de la dégradation de l'accès à l'emploi sur les conditions de logement sont géographiquement très contrastés. Un quart des ménages demandeurs d'emploi est en situation de surpeuplement dans les métropoles du Grand Paris et de Nice Côte d'Azur contre « seulement » 9% et 7% pour les métropoles bordelaise et rennais.

### ● UNE AUGMENTATION DE LA SUR-OCCUPATION DANS LES MÉTROPOLIS ET DANS LES PRINCIPALES AGGLOMÉRATIONS

Entre 2010 et 2015, le nombre de logements surpeuplés des métropoles a augmenté de 6% (+41 400 logements). La hausse est également marquée dans les principales agglomérations avec un taux de croissance de 7%. Dans ces territoires urbains, les résidences principales sur-occupées représentent une

La sur-occupation des logements est une composante importante du mal-logement. La crise économique de 2008 a accentué la précarité des catégories sociales populaires et a rendu plus difficile l'accès au logement (obtention des prêts plus difficile, déconnexion entre l'évolution du salaire et coût du logement...). La crise a par conséquent participé à la hausse du surpeuplement des résidences principales entre 2010 et 2015, rompant ainsi l'amélioration continue de la situation observée depuis plusieurs décennies (Fondation Abbé Pierre, *L'état du mal-logement*, 2018).

### ● UNE SUR-OCCUPATION DES LOGEMENTS PLUS PRONONCÉE DANS LES MÉTROPOLIS, EN PARTICULIER DANS LE PARC LOCATIF SOCIAL

9% des résidences principales des métropoles sont en situation de sur-occupation,

contre 7% dans les grandes agglomérations et 3% en France. En 2015, 1 526 000 ménages sont en situation de sur-occupation de leur logement en France, soit 6% du parc de résidences principales. Le phénomène est donc amplifié dans les métropoles. Si ces dernières représentent un petit tiers des résidences principales françaises, elles concentrent la moitié des logements sur-occupés. Les contrastes entre régions sont marqués, l'Île-de-France et Provence-Alpes-Côte-d'Azur affichant les niveaux de sur-occupation les plus élevés.

Les ménages occupant un logement locatif social sont particulièrement concernés par cette problématique. Dans les métropoles, 15% d'entre eux sont en situation de sur-occupation. Les logements locatifs du secteur privé sont également concernés : 10% des ménages occupant ces logements vivent ces mauvaises conditions, contre 5%

### CE QUI EST OBSERVÉ

La mesure de la sur-occupation des résidences principales a été réalisée selon un rapprochement du nombre de pièces du logement et du nombre de personnes du ménage. Un logement est considéré comme potentiellement sur-occupé dès lors que le nombre de personnes l'occupant est supérieur à son nombre de pièces (selon les concepts du recensement de la population). À l'inverse, un logement est estimé comme sous-occupé dès lors que le nombre de personnes l'occupant est inférieur à son nombre de pièce plus deux. Cette méthode, moins sophistiquée que d'autres approches prenant en compte les structures familiales et les surfaces des logements, permet néanmoins d'appréhender les conditions socio-économiques des ménages confrontées à ces situations et d'observer des évolutions pour l'ensemble du territoire français. Pour autant elle permet d'observer des situations potentielles de sur et de sous occupation. Par facilité de langage, les termes de sur occupation et de sous occupation sont utilisés dans le texte.

SOURCE : INSEE RP, FICHER DÉTAIL LOGEMENTS

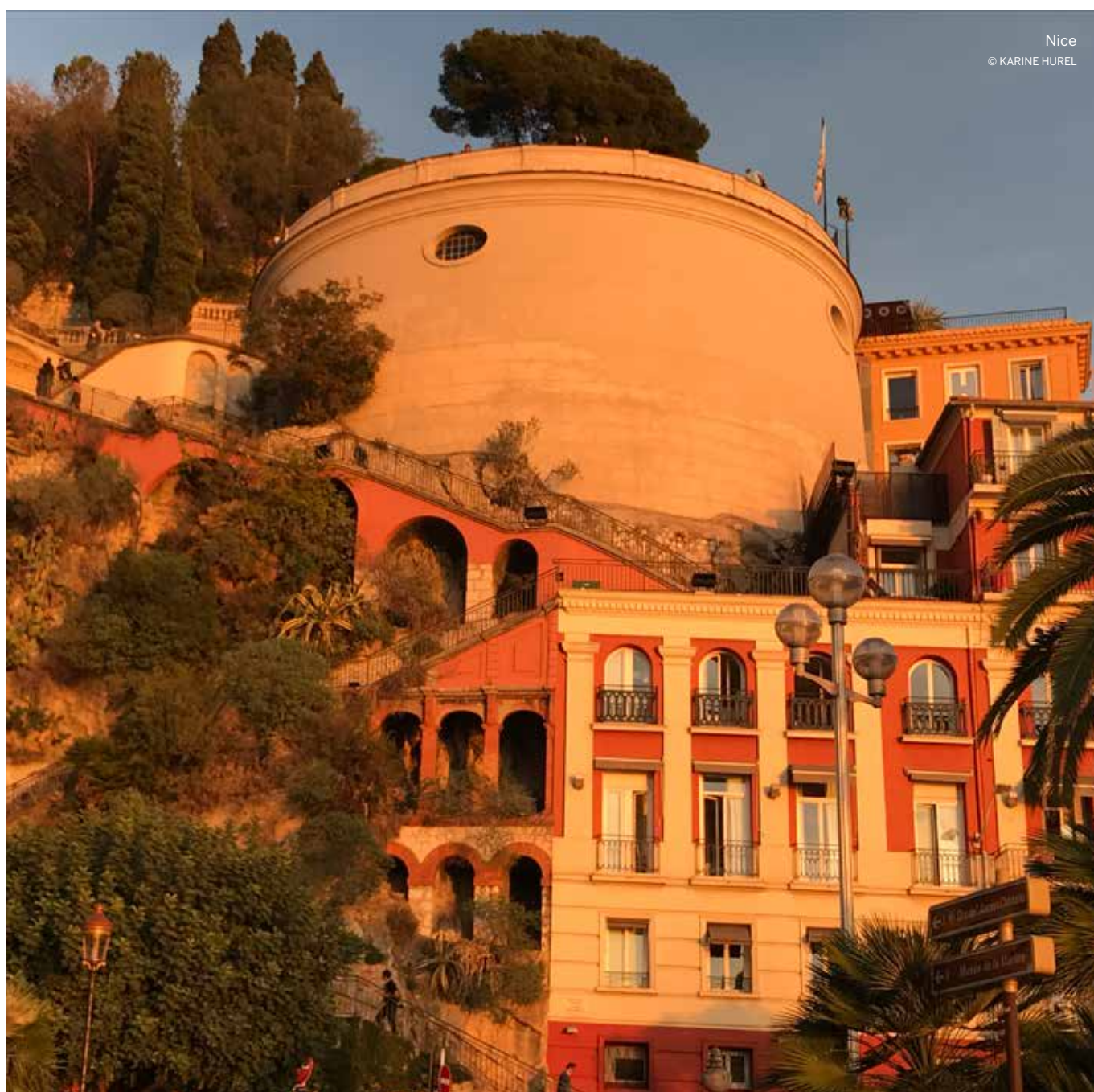
part de plus en plus importante du parc de logements, alors qu'un phénomène inverse est constaté dans le reste de la France où le nombre de résidences principales sur-occupées baissait de 1%. Cela s'explique en partie par la structure du parc immobilier des métropoles et des grandes agglomérations qui comptent une part plus importante de logements collectifs.

## ● PARALLÈLEMENT, LES SITUATIONS DE SOUS-OCCUPATION SE DÉVELOPPENT ÉGALEMENT

La sous-occupation des logements concerne 8 400 000 résidences principales en France

dont 1 500 000 dans les métropoles. Cette tendance à la hausse de la sous occupation témoigne du décalage croissant entre les structures du parc de logements, particulièrement rigides, et les structures familiales des ménages, de plus en plus mouvantes (familles recomposées, gardes alternées, phénomène « Tanguy »...). Cette tendance induite en grande partie par le vieillissement de la population et les décohabitations, concerne l'ensemble du territoire national, y compris les métropoles, et également celles où le marché du logement est le plus tendu. Pour l'ensemble des métropoles, on comptabilise une augmentation de 67 500 logements

sous-occupés entre 2010 et 2015, soit +5%. Pour autant, la tendance est moins marquée dans ces dernières où cette augmentation est proche de la croissance du nombre de résidences principales. Ailleurs, la croissance du nombre de logements sous-occupés est plus forte : +7% dans les principales agglomérations et +8% dans le reste de la France, ce qui témoigne du renforcement des déséquilibres territoriaux en matière d'offre et de besoins en logements. Ces évolutions révèlent un enjeu d'adaptation et/ou d'optimisation de l'occupation du parc prenant en compte l'évolution des modes de vie.





Quai de Turenne, Île Feydeau, Nantes  
© DR



Vieux port de nuit, Marseille  
© MATHIEU FRANÇOIS DU BERTRAND



Tours  
© LEO DE SERRES

# LISTE DES INDICATEURS MOBILISÉS DANS MÉTROSCOPE 2020

Indicateurs	Sources	Millésimes	Thématiques
Coefficient d'intégration fiscale (en %)	DGCL	2018	Contribuer
Dépenses d'investissement (en € par habitant)	DGFIP, Comptes individuels des collectivités	2016	Contribuer
Dépenses de fonctionnement (en € par habitant)	DGFIP, Comptes individuels des collectivités	2016	Contribuer
Masse salariale totale versée par les entreprises des métropoles (en valeur)	Insee, DADS	2015	Contribuer
Masse salariale versée par les entreprises des métropoles aux métropolitains (en proportion)	Insee, DADS	2015	Contribuer
Masse salariale versée par les entreprises des métropoles aux non-métropolitains (en proportion)	Insee, DADS	2015	Contribuer
Masse salariale totale perçue par les habitants des métropoles (en valeur)	Insee, DADS	2015	Contribuer
Masse salariale versée par les entreprises des métropoles aux non-métropolitains (en proportion)	Insee, DADS	2015	Contribuer
Solde du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (en € par habitant)	DGCL	2018	Contribuer
Taux d'évolution du nombre d'étudiants entre 2011 et 2016 (en %)	Insee, Ministère en charge de l'Enseignement supérieur	2011-2016	Etudier et innover
Nombre d'étudiants à la rentrée 2016 (en valeur)	Insee, Ministère en charge de l'Enseignement supérieur	2016	Etudier et innover
Évolution du nombre d'étudiants pour 1000 habitants en 2011 et 2016 (en valeur)	Insee, Ministère en charge de l'Enseignement supérieur	2011/2016	Etudier et innover
Nombre de doctorants pour 100 masters à la rentrée 2017-2018 (en valeur)	Insee, Ministère en charge de l'Enseignement supérieur	2017	Etudier et innover
Nombre de doctorants à la rentrée 2017-2018 (en valeur)	Insee, Ministère en charge de l'Enseignement supérieur	2017	Etudier et innover
Part des étudiants internationaux dans le nombre total d'étudiants à la rentrée 2017-2018 (en %)	Insee, Ministère en charge de l'Enseignement supérieur	2017	Etudier et innover
Nombre d'étudiants internationaux à la rentrée 2017-2018 (en valeur)	Insee, Ministère en charge de l'Enseignement supérieur	2017	Etudier et innover
Origine géographique des étudiants (en %)	Ministère en charge de l'Enseignement supérieur	2015-2016	Etudier et innover
Nombre de brevets déposés pour 100 cadres des fonctions métropolitaines (en valeur)	INPI, Insee	2013/2015	Etudier et innover
Nombre de brevets (en valeur)	INPI, Insee	2013/2015	Etudier et innover
Part des actifs occupés de 25-34 ans (en %)	Insee	2015	Travailler
Nombre des actifs occupés de 25-34 ans (en valeur)	Insee	2015	Travailler
Évolution en points du poids des jeunes actifs occupés entre 2010 et 2015 (en points)	Insee	2010-2015	Travailler
Part des emplois des secteurs à haute intensité de savoir (KISHT) sur l'ensemble des emplois salariés (en %)	ACOSS, EUROSTAT	2018	Travailler
Nombre d'emplois des secteurs à haute intensité de savoir (KISHT) (en valeur)	ACOSS, EUROSTAT	2018	Travailler
Part des emplois des secteurs à haute intensité de savoir (KISHT) : écart à la moyenne des métropoles (en %)	ACOSS, EUROSTAT	2018	Travailler
Évolution du nombre d'emplois dans les secteurs à haute intensité de savoir (KISHT) entre 2008 et 2018 (en %)	ACOSS, EUROSTAT	2008-2018	Travailler
Nombre d'emplois supplémentaires à haute intensité de savoir (KISHT) entre 2008 et 2018 (en valeur)	ACOSS, EUROSTAT	2008-2018	Travailler
Évolution de l'emploi salarié privé dans les métropoles (typologie)	ACOSS	2018	Travailler
Variation annuelle moyenne de l'emploi salarié entre 2014 et 2018 (en %)	ACOSS	2014-2018	Travailler

Indicateurs	Sources	Millésimes	Thématiques
Évolution comparée de l'emploi salarié privé en France et dans les métropoles	ACOSS	2007-2018	Travailler
Part des diplômés du supérieur occupant un poste d'ouvrier ou d'employé dans la population active diplômée du supérieur (en %)	Insee	2015	Travailler
Nombre de diplômés du supérieur occupant un poste d'ouvrier ou d'employé (en valeur)	Insee	2015	Travailler
Part des actifs en emploi 25-34 ans diplômés du supérieur (en %)	Insee	2015	Travailler
Variation régionale moyenne du nombre de logements construits entre 2004-2009 et 2010-2016 (en %)	SITADEL2	2004-2016	Habiter
Variation moyenne du nombre de logements construits entre 2004-2009 et 2010-2016 (en valeur)	SITADEL2	2004-2016	Habiter
Taux de variation sur le nombre de logements construits entre 2004-2009 et 2010-2016 (en %)	SITADEL2	2004-2016	Habiter
Poids des métropoles dans la production de logements neufs dans chaque région (en %)	Ministère de la Transition écologique et solidaire, CGDD, SITADEL2	2004-2016	Habiter
Part des emménagés récents en 2010 (en %)	Insee	2010	Habiter
Part des emménagés récents en 2015 (en %)	Insee	2015	Habiter
Taux de non décohabitants (en %)	Insee	2015	Habiter
Nombre de 20-29 ans non décohabitants (en valeur)	Insee	2015	Habiter
Évolution du taux de non décohabitants (typologie)	Insee	2015	Habiter
Rapport entre demandes et attributions de logement sociaux (en valeur)	SNE, RPLS	2017	Habiter
Part du parc social dans le parc de résidences principales (en %)	SNE, RPLS	2017	Habiter
Taux de sur-occupation des logements (en %)	Insee	2015	Habiter
Variation du nombre de logements sur-occupés entre 2010 et 2015 (en %)	Insee	2010-2015	Habiter
Part des résidences principales sur et sous occupées (en %)	Insee	2015	Habiter
Nombre d'emplois pour 1000 actifs (en valeur)	Insee	2015	Qualité de vie
Taux de participation aux élections : votants/inscrits (premiers tours des élections présidentielles et législatives de 2017) (en %)	Ministère de l'Intérieur, Observatoire des votes en France	2017	Qualité de vie
Taux de licenciés sportifs dans la population (en %)	Ministère de la Jeunesse et des Sports	2015	Qualité de vie
Part des familles avec enfants dans les ménages (en %)	Insee	2015	Qualité de vie
Taux de parité dans l'exécutif des métropoles (en %)	Répertoire national des élus	2019	Qualité de vie
Nombre d'hectares d'espaces naturels, forestiers et agricoles par habitant (en %)	Corine Land Cover	2012	Qualité de vie
Pourcentage de jours ensoleillés dans l'année (en %)	ATMO	2018	Qualité de vie
Pourcentage de jours dans l'année durant lesquels la qualité de l'air est bonne ou très bonne (en %)	ATMO	2013-2015	Qualité de vie
Taux de médecins spécialistes pour 100 000 habitants (en %)	Insee, BPE	2015/2017	Qualité de vie
Pourcentage de bénéficiaires en affection longue durée (ALD) dans la population (en %)	CNAM, Insee	2015	Qualité de vie
Nombre de places en accueil collectif et individuel rapporté aux enfants de moins de trois ans (en valeur)	CAF, Insee	2014/2015	Qualité de vie
Présence de bibliothèques municipales pour 1000 habitants (en valeur)	Insee, Ministère de la Culture	2015	Qualité de vie
Taux d'équipements d'accueil pour les personnes âgées (80 ans ou plus) : nombre de places en Ehpad rapporté aux 80 ans ou plus (en %)	Finess, Insee	2018/2015	Qualité de vie
Nombre moyen de minutes passées dans les embouteillages dans l'année (en minutes)	INRIX	2016	Qualité de vie
Nombre d'années de revenu pour s'acheter un T3 dans l'ancien (en années)	Perval	2015	Qualité de vie
Revenu médian disponible par unité de consommation (en €)	Insee, FILOSOFI	2015	Qualité de vie

Avec le soutien de



---

**DIRECTRICE DE LA PUBLICATION:** Brigitte Bariol-Mathais, Déléguée Générale de la FNAU

**PILOTAGE ÉDITORIAL:** Karine Hurel (FNAU)

**COORDINATION DE LA DÉMARCHE:** Gratienn Boutantin (Epures, Saint-Étienne), Marc Esponda (Audat.var, Toulon),  
Stéphanie Terrisse (Agence d'urbanisme de Clermont-Ferrand) et Martin Wolf (Institut Paris Region, Île-de-France)

**GRAPHISME:** Héloïse Tissot - **IMPRESSION:** Imprimé avec des encres végétales par l'Imprimerie  
de la Centrale Lens, 62302 Lens, juin 2019 - **ISSN:** 1295 - 5760

**Document téléchargeable sur [www.fnau.org](http://www.fnau.org)**

---

